

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© L. L. L.

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique : elle a récemment obtenu le feu vert.

« C'était une demande importante de la part des citoyens »

bienn Windel d'50. Un besoin pressant ne se connaît pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. L'enquête de terrain a

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jans et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agit d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui est en fait un service de base de fonctionner dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales parcourront le terrain avec la saison d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux à l'eau et à l'électricité suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre.

Le projet représente un investissement de 80.120. Ville a obtenu en 2022 un subside de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



© Soignies

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la rentrée en Q3 FFA.

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de finche. Les choses sont l'ancien. « La machine ne marche pas, il faut l'adapter ». C'est un regain de fréquentation. De cette façon, nous

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36%.

Les avertissements en matière de rôle pleuvent depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35%). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42%, devant Koekelberg (+25,88%), Ganshoren (+19,75%), Auderghem

ou un éallement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année - date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66%). En 2023, la hausse atteignait 26,73%, 12,71% en 2024 et 10,76% l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une Soignies, une spirit et un gin à la fois. © David Dierck

cools à base de fraises issues de sa production, en collier avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LOVE TROUVÉ

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du foin et du matériel agricole coûteux, Ghislain Waymbergh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un goût à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 belles de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu.

« Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de finche. Les choses sont l'ancien. « La machine ne marche pas, il faut l'adapter ». C'est un regain de fréquentation. De cette façon, nous

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est mise en place. C'est une réorganisation interne qui est nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité, ce n'est pas ce qui est le mieux. Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la



La Cour constitutionnelle valide la majeure partie de la réforme du chômage

SOCIAL La Cour constitutionnelle a validé quasi dans son entièreté la réforme du chômage du gouvernement De Wever. Elle n'annule qu'une seule disposition. Cette disposition limitait à moins de 12 mois (à 6, 8 ou 9 mois) le droit aux allocations de chômage avant exclusion pour certaines catégories de chômeurs de longue durée déjà inscrits. Selon la Cour, *"le fait que des travailleurs ont déjà bénéficié sur une longue période d'allocations de chômage par le passé ne justifie pas la différence de traitement"*. La limitation des allocations de chômage dans le temps, à 24 mois maximum, est l'une des mesures phares de la coalition Arizona.

La vignette routière entrera en vigueur le 1er mai 2027

WALLONIE Afin d'avancer dans la mise en œuvre de la vignette routière en Belgique, le gouvernement wallon a approuvé, jeudi, le projet d'accord de coopération entre les trois Régions et a adopté, en première lecture, les textes nécessaires à son entrée en vigueur le 1er mai 2027. Pour rappel, cette vignette concernera les voitures et camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes. Elle sera nécessaire pour circuler sur les autoroutes et les routes régionales sur tout le territoire belge. Le dispositif sera entièrement numérique, une seule inscription permettant de circuler sur les réseaux concernés des trois Régions. Le montant de la vignette, lui, dépendra de sa durée et des caractéristiques environnementales du véhicule.

Les loyers progressent moins vite mais restent sous pression

IMMOBILIER

Une hausse conséquente pourrait avoir lieu d'ici la fin de l'année. La barre des 1 400 € de loyer moyen a été franchie à Bruxelles

Les loyers continuent d'augmenter en Belgique, mais à un rythme plus modéré. Selon le dernier baromètre des locations de Federia, réalisé avec la collaboration de CIB et Korfine, les prix ont progressé de 1,5% à Bruxelles et de 1,7% en Wallonie au premier semestre 2026.

A Bruxelles, à peine un loyer sur quatre se situe sous 1 000 €.

Une accalmie à interpréter avec prudence: ces dernières années, le marché locatif a régulièrement connu un ralentissement en début d'année avant une nouvelle accélération à l'automne.

À Bruxelles, le loyer moyen, tous logements confondus, atteint désormais 1401 euros par mois. Le seuil des 1400 euros, qui devait initialement être franchi à l'automne 2025, l'a finalement été quelques mois plus tard. Le loyer médian, lui, reste stable à 1250 euros. Les appartements, qui représentent près de 85% du marché locatif bruxellois, affichent une hausse de 1,9%, à 1366 euros en moyenne.

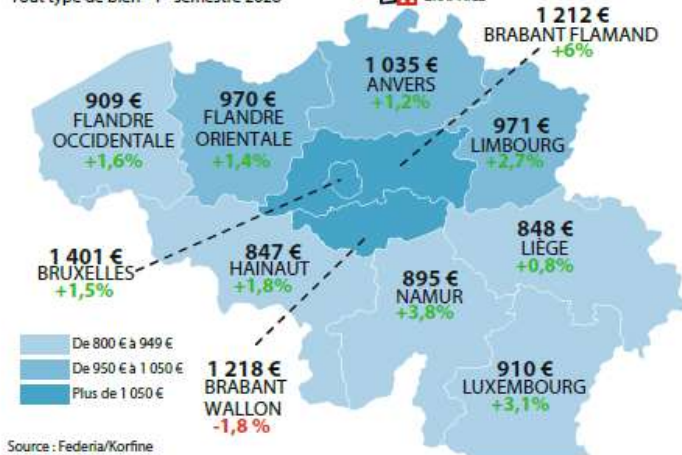
Derrière cette relative stabilité se cache toutefois une réalité moins rassurante pour les locataires. Au printemps, seuls 26,1% des logements mis en location à Bruxelles étaient proposés à moins de 1000 euros.

Cinq ans plus tôt, cette

PRIX MOYEN DES LOCATIONS

Tout type de bien - 1^{er} semestre 2026

DH GRAPHICS



Source : Federia/Korfine

proportion dépassait 55%. La difficulté est particulièrement marquée pour les familles: un appartement avec une chambre coûte en moyenne 1.089 euros, contre 1.484 euros pour deux chambres et 2.132 euros pour trois chambres.

Les écarts entre communes restent importants. Woluwe-Saint-Pierre demeure la plus chère, avec un loyer moyen de 1608 euros pour un appar-

tement, devant Uccle (1545 euros) et Ixelles (1469 euros). À l'autre extrémité, Ganshoren reste la commune la moins chère, avec une moyenne de 1.008 euros. 910 € en moyenne en Wallonie. En Wallonie, le loyer moyen atteint 910 euros, soit environ 35% de moins qu'à Bruxelles. Mais là aussi, les appartements tirent les prix vers le haut: leur loyer moyen progresse de 3,3%, pour at-

teindre 843 euros. Les maisons mitoyennes reculent en revanche de 2%, à 929 euros.

Le Brabant wallon reste la province la plus chère, avec un loyer moyen de 1218 euros, malgré un recul de 1,8%. À l'inverse, Namur connaît la plus forte hausse (+3,8%, à 895 euros), devant le Luxembourg (+3,1%, à 910 euros).

Federia évoque notamment un report d'une partie de la demande bruxelloise vers ces provinces. Le Hainaut reste le moins cher, à 847 euros en moyenne. Pour Federia et Korfine, cette accalmie pourrait ne pas durer. L'incertitude économique et la prudence des ménages limitent actuellement la mobilité sur le marché locatif. Mais une inflation plus élevée pourrait à nouveau exercer une pression sur les loyers dans les prochains mois.

Vincent Schmidt

“Le top 1 % a gagné 22 milliards en un an”

Le PTB sort de nouveaux chiffres dont il espère qu'ils auront une influence sur les négociations budgétaires au fédéral.

Alors que l'Arizona s'apprête à plonger dans des négociations budgétaires intenses, le PTB sort une nouvelle étude qu'il espère recueillera l'attention de la majorité. En se basant sur les derniers chiffres de la Banque centrale européenne, le service d'étude du parti a calculé que le patrimoine des 1% des ménages les plus riches avait augmenté de 22 milliards d'euros en un an.

“Incompréhensible d'annoncer de nouvelles mesures d'austérité.”

Les milliardaires belges étaient au nombre de onze en 2025. Cette année, ils sont passés à quinze, parmi lesquelles deux femmes, a repéré *La Libre* en fouillant le classement de *Forbes*. Ensemble, ils pèsent près de 45 milliards d'euros.

Pour la gauche radicale, le gouvernement De Wever devrait piocher dans cette

manne. “Le gouvernement Arizona veut aller chercher 10 milliards d'euros chez les travailleurs, les malades et les pensionnés”, explique Sofie Merckx, cheffe de groupe à la Chambre. “Chaque ménage du top 1% s'est enrichi en moyenne de 423409 euros, soit l'équivalent d'une maison en un an. Alors que les travailleurs et travailleuses peinent à rembourser leur logement sur toute une vie. Il est incompréhensible que le Premier ministre Bart De Wever annonce en même temps de nouvelles mesures d'austérité.”

■ Briser le “tabou”

La fortune du top 1% a augmenté deux fois plus vite que l'économie de notre pays. À l'inverse, le pouvoir d'achat des 50% les moins riches de la population diminue. “Le fossé entre les super-riches et le reste de la population ne cesse de se creuser”, poursuit la députée fédérale. “C'est le résultat d'une politique qui augmente volontiers les taxes pour la population, mais fait de la ri-

chesse au sommet un tabou. Veulent-ils vraiment encore aller chercher l'argent chez les travailleurs, alors que la vie coûte toujours plus cher?”

Pour le PTB, une taxe “qui vise exclusivement les 1% les plus riches et qui ne laisse aucune échappatoire” rapporterait au minimum 8 milliards d'euros. À leurs yeux, cet argent devrait être utilisé pour investir dans les besoins sociaux, les services publics, la recherche et la transition énergétique.

■ Sondages

À en croire les derniers sondages, l'idée de mettre en place une taxe sur les hauts patrimoines gagne en popularité au sein de la population. Le PTB n'est d'ailleurs pas le seul parti à en réclamer une. Depuis les bancs de l'opposition, PS et Ecolo réclament également l'adoption d'un impôt visant les plus fortunés.

Au sein de la majorité fédérale, trois partis, Vooruit, CD & V et Les Engagés, ont proposé un mécanisme fiscal qui s'en approche. Les deux autres partenaires, MR et N-VA, n'en veulent cependant pas. Il est donc peu probable que l'Arizona retienne cette piste.

Gauvain Dos Santos

De nouveaux travaux menés autour du viaduc à partir de ce lundi

SAINT-GHISLAIN

Les travaux seront à nouveau scindés. Le SPW va procéder au remplacement complet du revêtement de la N547.

Les automobilistes qui pensaient en avoir terminé avec les travaux du viaduc de Saint-Ghislain devront encore s'armer de patience. Depuis le 10 juillet, la circulation s'effectue en effet sur le nouveau carrefour intelligent aménagé sur la N547. Mais le chantier n'est pas encore terminé. Une nouvelle phase de travaux va prochainement entraîner des fermetures et de nouvelles déviations.

Comme annoncé, le SPW Mobilité et Infrastructures doit encore procéder au remplacement complet du revêtement de la N547, entre la sortie 25 de l'autoroute et le viaduc. Une intervention qui va à nouveau avoir des conséquences pour les usagers de cet axe particulièrement fréquenté.

Sous réserve de condi-

tions météorologiques favorables, la première phase débutera ce lundi 14 septembre. Le sens de circulation Tertre vers Hornu sera alors fermé. La semaine du lundi 21 septembre, une

deuxième phase prendra le relais, avec cette fois la fermeture du sens Hornu vers Tertre.

Pour permettre aux automobilistes de poursuivre leur trajet, une déviation sera mise en place. Celle-ci passera notamment par l'avenue de la Gare, la place Albert-Elisabeth, la rue Quatrième, la rue du Sas et le rond-point de l'Aigle.

Ces nouveaux travaux interviennent alors que les usagers ont déjà dû s'adapter à la nouvelle configuration du carrefour du viaduc, mise en service le 10 juillet. Cette transformation constituait une étape importante du chantier mené sur la N547. Elle ne marque toutefois pas encore la fin des interventions. Le remplacement du

revêtement doit permettre de finaliser complètement les aménagements.

Le sens de circulation Tertre vers Hornu sera d'abord fermé.

Le chantier doit se poursuivre jusqu'au début du mois d'octobre, selon le calendrier communiqué à la ville de Saint-Ghislain. La date de fin reste toutefois dépendante notamment des conditions météorologiques. La Ville indique être consciente de l'impact de ces travaux sur les trajets des automobilistes. La Région wallonne entend, de son côté, mettre tout en œuvre pour limiter les désagréments et clôturer les interventions au plus vite.

En attendant, les usagers de la N547 devront donc à nouveau adapter leurs déplacements durant les prochaines semaines et faire preuve de patience aux abords du chantier.



■ Le viaduc de Saint-Ghislain poursuit sa transformation. © D.R.

Emeline Berlier

Le prix du carburant menace les activités de la PMP

COLFONTAINE

La Petite Maison du Peuple lutte pour poursuivre ses missions mais les hausses de prix étranglent l'association.

Plus de 500 personnes aidées, des marchandises récupérées chaque jour dans onze magasins de la région et des livraisons à domicile pour les personnes isolées. La Petite Maison du Peuple de Colfontaine poursuit ses activités, mais son président Jean-François Hubert tire aujourd'hui la sonnette d'alarme. En cause notamment, le coût du carburant, devenu de plus en plus difficile à supporter pour une association qui fonctionne sur fonds propres.

"1,70 euro récemment, 2,30 euros aujourd'hui et il est tout à fait possible que l'on franchisse la barre des trois euros...", craint Jean-François Hubert. "La situation devient difficilement tenable. Nous continuons à réaliser nos tournées, nous enchaînons les magasins pour récupérer les marchandises. Nos véhicules circulent notamment entre Colfontaine, Dour, Elouges et Boussu-Bois. En fin de matinée, une tournée se poursuit jusqu'à Mons. Si on ne va pas, on perd nos magasins et on ne peut plus confec-

tionner les colis alimentaires."

Deux véhicules roulent pour assurer ces déplacements. La Petite Maison du Peuple assure également, les mercredis et jeudis, des livraisons à domicile auprès de personnes isolées ou qui ne peuvent pas se déplacer. *"J'étudie nos itinéraires, j'essaie d'économiser chaque centime... Mais les marges de manœuvre sont limitées, pour ne pas dire inexistantes."*

Jean-François Hubert rappelle que l'association assume aujourd'hui ses dépenses sans aide ni subside. *"Lors de la crise énergétique, une aide nous avait été accordée. Ici, tout augmente mais rien n'est actuellement prévu*

pour faire face à ces hausses constantes. Chaque jour, nos bénévoles se lèvent pour aider plus de 500 personnes Et tout cela, nous le faisons avec nos fonds propres."

La crainte est désormais de ne plus pouvoir assurer ces tournées. *"Nous ne voulons pas fermer. Derrière chaque kilomètre parcouru, il y a une famille qui attend, une personne isolée, un enfant, quelqu'un qui compte sur nous. Mais si demain nous ne pouvons plus payer le carburant, nos véhicules resteront au garage."* Une situation qui aurait des conséquences désastreuses sur les personnes aidées.

Le président demande dès lors des solutions pour permettre à l'association de

poursuivre ses activités. *"Aujourd'hui, je pose publiquement une question à ceux qui nous gouvernent : Quand allez-vous penser aux petites associations qui font le travail que d'autres ne font plus ? Nous ne demandons pas des millions, nous demandons simplement les moyens de continuer à aider."*

Si l'association venait à fermer ses portes, ce sont près de 500 personnes qui n'auraient pas d'autre choix que de se tourner vers le CPAS pour obtenir une aide, notamment alimentaire. Une situation que Jean-François Hubert espère ne pas vivre. Mais encore faut-il que son message soit entendu.

Emeline Berlier

Karl De Vos démissionne de son poste d'échevin : un choix de longue date

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

L'ancien bourgmestre assure qu'il s'agit d'une décision mûrement réfléchie. Il dément toute tension avec son successeur Mourad Sahli.

Un changement se profile au sein du collège communal de Chapelle-lez-Herlaimont. L'ancien bourgmestre Karl De Vos a décidé de démissionner de son poste d'échevin. Une décision qui devrait être officialisée prochainement et qui marque la fin d'une longue présence de l'intéressé au sein de l'exécutif communal.

Karl De Vos avait notamment dans ses attributions les Sports, les Finances, l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire. Selon nos informations, il devrait toutefois rester conseiller communal. Son remplacement au sein du collège devrait revenir à Luigi Chianta, actuellement conseiller communal, même si l'information n'a pas été confirmée.

Cette démission intervient alors que certaines ru-

meurs faisaient état de relations devenues plus difficiles entre Karl De Vos et son successeur au mayorat, Mourad Sahli. Une version que l'ancien bourgmestre dément catégoriquement.

"C'est absolument faux. C'était dans mon esprit depuis longtemps d'arrêter à 65 ans, après 25 ans de vie politique. Il est temps de laisser la place aux jeunes", explique Karl De Vos.

À l'âge de 65 ans, Karl De Vos veut laisser la place aux jeunes.

Une décision dont Mourad Sahli était parfaitement informé, assure-t-il. *"Nous travaillons ensemble depuis plus de quinze ans et nous déjeunons une fois par semaine. C'est un choix personnel dont*

j'étais au courant depuis longtemps", précise le bourgmestre chapellois, qui dément lui aussi toute tension entre les deux hommes.

Mourad Sahli tient par ailleurs à rassurer sur la situation financière de la commune. Alors que Karl De Vos avait notamment la

responsabilité des Finances au sein du collège, le bourgmestre assure que les finances communales *"se portent bien"*.

Cette décision intervient près de deux ans après les dernières élections communales. En octobre 2024, Karl De Vos avait perdu le mayorat après deux man-

datés consécutifs. Avec 1.786 voix de préférence, il avait obtenu le deuxième meilleur score de la liste, derrière Mourad Sahli.

Ce dernier, pourtant troisième candidat sur la liste, avait recueilli 2.124 voix de préférence. Le député wallon avait alors fait le choix de prendre les rênes de la commune.

À l'époque, le choix de Karl De Vos de poursuivre son engagement au sein du collège avait suscité quelques interrogations. Mais l'ancien bourgmestre avait, semble-t-il, déjà fixé son calendrier : il avait prévu de rester environ un an et demi au sein de l'exécutif avant de passer le relais.

Son départ devrait donc être officialisé prochainement. Un nouveau pacte de majorité doit d'ailleurs être soumis au vote du conseil communal la semaine prochaine. Il permettra notamment d'acter la nouvelle composition du collège chapellois.



■ Karl De Vos, c'est 25 ans de vie politique © DR

Du nouveau pour le Règlement général de police

HAUTE SENNE

Le chef de corps a présenté la nouvelle mouture au conseil communal d'Ecaussinnes.

Le tapage nocturne, les rodéos urbains, l'ivresse publique, les dépôts sauvages ou encore les chiens potentiellement dangereux : il va y avoir du changement dans les communes de la Haute Senne. L'entrée en vigueur du nouveau Code pénal amène en effet les zones locales à revoir leur Règlement général de Police (RGP). Le chef de corps Samuel De Bie fait donc actuellement le tour des conseils communaux de la zone pour présenter le nouveau texte. Mardi soir, il était à Ecaussinnes.

Pourquoi cette refonte ? Certaines infractions ont disparu du Code pénal et doivent désormais trouver une réponse au niveau local. C'est notamment le cas du tapage nocturne. Il n'est plus considéré comme une infraction pénale, mais il est réintroduit dans le RGP, avec une plage horaire modifiée. Désormais, si

vous faites la nouba, il faudra surveiller les décibels entre 21h et 5h.

Parmi les autres changements, certaines dégradations légères, les voies de fait, certaines violences ou encore l'ivresse publique peuvent désormais être reprises dans le RGP. *"Le parquet peut toujours reprendre la main sur un dossier dans le cas de récidive, pluralité de faits ou de troubles à l'ordre public"*, rappelle le chef de corps.

Gare aux prunes pour d'autres infractions déjà bien connues comme les dépôts sauvages, les jets de mégot ou les tondeuses dominicales. Le plafond légal d'une sanction administrative communale (SAC) pour un majeur passe à 500 euros, contre 350 euros auparavant.

Autre sujet très concret : les rodéos urbains et les rassemblements de tuning problématiques. La région en fait régulièrement les frais. Ils seront déjà mieux pris en compte dans le règlement en attendant une législation spécifique prévue en 2027.

Dans les rangs de l'opposition, deux points ont particulièrement suscité des questions. D'une part, la disposition permettant, lors du

curage d'un fossé, de déposer les produits de curage sur des terres agricoles libres de cultures. Des interrogations ont été formulées quant à la conformité de ces matières et au risque de retrouver sur des parcelles agricoles des boues potentiellement contaminées.

D'autre part, l'ajout du Malinois dans la liste des chiens potentiellement dangereux interroge, notamment parce que cette race est largement utilisée par les forces de police et que le comportement du maître et de l'animal est déjà pris en compte dans la définition générale.

Ces remarques pourraient encore faire évoluer le texte. Car le nouveau règlement n'est pas gravé dans le marbre. *"Nous avons revu toute une série de faits, mais ce règlement général de police est amené encore à être revu en 2027, notamment par l'arrivée du Code de la voie publique"*, annonce Samuel De Bie.

Le texte adopté mardi constitue donc une mise à jour nécessaire face au nouveau Code pénal, mais certainement pas le dernier chapitre du règlement de police de la zone.

Grégoire Lalieu

Antoing a sa nouvelle mascotte : Léo le lion, un nom choisi avec l'aide des enfants

ANTOING

Son prénom, Léo, est le fruit d'un concours lancé auprès des élèves de primaire et d'un vote des habitants.

Un nouveau personnage va faire son apparition dans les rues d'Antoing. Avec sa casquette rouge, son maillot aux couleurs de la commune et son large sourire, Léo le lion devient officiellement la mascotte de la Ville. Il a été imaginé pour aller à la rencontre des familles et créer du lien lors des différents rendez-vous organisés sur le territoire.

"Je tenais à ce que les premiers à découvrir Léo soient les enfants"

On devrait donc rapidement le croiser lors d'Antoing en Fêtes, des Médiévales, des fêtes de quartier ou encore des festivités de Noël. Mais avant de pouvoir présenter ce nouveau

compagnon aux habitants, encore fallait-il lui trouver un nom.

■ Six écoles dans la course

Pour y parvenir, la Ville a décidé de mettre les enfants à contribution. Les classes de 3e et 4e primaires des écoles antoiniennes ont été invitées à imaginer le prénom de la mascotte. Six écoles ont relevé le défi et les différentes propositions ont ensuite été soumises, anonymement, au vote de la population.

Six noms étaient en lice : Léo, Calcior, Scaldo, Anto, Titoing et Calciflam. Derrière chacun d'eux se cachait un clin d'œil à Antoing, à son histoire ou à son patrimoine. Calciflam faisait par exemple référence au calcaire et aux anciens fours à chaux, tandis

que Scaldo était inspiré de "Scaldis", l'ancien nom de l'Escaut.

Plus de 300 habitants ont participé au vote, notamment via le magazine communal et les réseaux sociaux. Deux propositions se sont détachées : Titoing et Léo. C'est finalement cette dernière qui l'a emporté. Un choix qui n'est pas totalement anodin

puisque "Leo" signifie lion en latin. Le nom forme aussi un acrostiche faisant référence à la famille de Ligne, à l'Escaut et au projet O'Escaut.

■ Les élèves de Fontenoy ont trouvé son nom

Ce sont les élèves de l'école de Fontenoy "Les Petits Aventuriers" qui

avaient proposé le prénom gagnant. Ce jeudi, Léo a d'ailleurs effectué une première tournée des écoles en compagnie du bourgmestre Gauthier Dudant.

"Je tenais à ce que les premiers à découvrir Léo soient les enfants qui ont participé à cette belle aventure. Les six écoles ont fait preuve d'une créativité remarquable et chaque proposition témoignait, à sa manière, de l'attachement des enfants à leur commune", souligne le bourgmestre. "Nous avons pu mesurer leur enthousiasme et leur fierté, et je suis certain que notre mascotte a déjà conquis quelques petits fans!"

Le grand public devra encore patienter quelques jours. Léo fera officiellement ses premiers pas devant les habitants ce dimanche 13 septembre, à l'occasion des festivités "Antoing au fil du temps". Il accompagnera ensuite les principaux rendez-vous organisés par la Ville.



■ Ce sont les élèves de l'école de Fontenoy "Les Petits Aventuriers" qui avaient proposé le prénom gagnant. © R.C.

Ensemble Citoyens demande des mesures contre Bernard Hellin

FRASNES-LEZ-ANVAING

Le groupe, principale composante de la majorité, condamne les propos du conseiller MR Bernard Hellin.

La tension n'est manifestement pas retombée à Frasnes-lez-Anvaing. Au contraire. Après un conseil communal particulièrement houleux mardi soir, Ensemble Citoyens a décidé de réagir officiellement aux propos tenus par Bernard Hellin (MR), conseiller communal de l'opposition.

Lors d'une question d'actualité consacrée à la gestion du CPAS et, notamment, du home Saint-Joseph, l'élu libéral avait vivement dénoncé la manière dont son intervention avait été interrompue.

Son temps de parole avait notamment dépassé les trois minutes prévues par le règlement. Bernard Hellin avait alors comparé la situation à certains régimes autoritaires: *"Mais où est-on? En Russie? Chez Kim Jong-un? Dans l'Allemagne des années 1930?"* Il avait également reconnu avoir employé les termes *"populisme"* et *"nazisme"*.

■ "Une limite" franchie

Après la séance, le conseiller MR avait lui-même admis être allé trop loin. *"Je reconnais que j'ai le sang chaud et que j'ai été trop loin*

dans un des mots utilisés. Il y en avait sûrement de mieux appropriés, même si on peut établir certains parallèles...", expliquait-il. Il estimait toutefois que l'ambiance particulièrement délétère de la soirée et les propos lancés dans son dos avaient empêché un débat serein.

Ces explications ne suffisent visiblement pas à Ensemble Citoyens. Christian Lahot, président du groupe qui constitue la principale composante de la majorité communale, réclame désormais une réaction.

"En tant que formation politique majoritaire au sein du Collège communal, nous ne pouvons laisser sans réaction les propos tenus lors du dernier conseil communal par Monsieur Bernard Hellin, conseiller MR, à l'encontre de

la majorité. Les références au nazisme et les allusions à des pratiques dictatoriales sont graves et inacceptables. Nous les condamnons sans ambiguïté."

Pour Ensemble Citoyens, la liberté de ton inhérente au débat politique ne peut pas tout justifier. *"Le débat politique, la critique et l'opposition sont indispensables à la démocratie. Mais invoquer les heures les plus sombres de notre Histoire pour attaquer une majorité démocratiquement élue franchit une limite."*

■ Des "mesures" réclamées

Le groupe va même plus loin puisqu'il demande explicitement que l'incident ait des suites. *"Dès lors, nous demandons que des mesures*

soient prises envers l'élu concerné, afin que de tels propos ne restent pas sans conséquence et afin de préserver la dignité du débat démocratique au sein de notre commune."

Cette nouvelle sortie intervient dans un climat politique déjà particulièrement tendu. Lors de la même séance, Marian Clément (PS), également dans l'opposition, avait dénoncé l'existence d'une *"milice au sein du public"* qui menacerait, selon lui, des citoyens ayant *"une appartenance philosophique différente"*. Il affirmait également qu'un militant socialiste ayant filmé ses interventions avait ensuite été poursuivi dans la rue et menacé physiquement. Ambiance...

Arnaud Lacroix



EXCLU DU CHÔMAGE, FRÉDÉRIC VOIT À REGRET SES ANCIENNES MISSIONS CONFIÉES À DES BÉNÉVOLES

Frédéric Pot survit avec quelques centaines d'euros depuis son exclusion du chômage. Voir La Louvière chercher des bénévoles pour sécuriser les écoles le fait réagir. Livia Lumia (PTB) dénonce, elle, une nouvelle précarisation.

AUDREY CADOR

Il y a un an, Frédéric Pot, 46 ans, apprenait qu'il allait perdre ses allocations de chômage. À l'époque, le Louviérois nous disait son incompréhension : depuis quinze ans, il travaillait sous statut ALE à l'école communale de Besonrieux. En septembre 2026, il est toujours là. Mais son quotidien a radicalement changé. « Je suis toujours demandeur d'emploi libre. Je suis toujours en ALE pour

l'instant. Je fais aussi des livraisons en économie collaborative. Je fais ça pour m'en sortir » lance le quadragénaire.

« FINANCIÈREMENT, C'EST TRÈS DUR »

Frédéric assure toujours les garderies à Besonrieux et intervient également comme gardien de la paix lors de manifestations. Il cite les Fêtes de Wallonie, Décrocher la Lune ou encore les carnavaux. Mais depuis son exclusion du chômage, les prestations ALE



Livia Lumia (PTB) dénonce « un nivellement par le bas ». © David Claes

ne constituent plus qu'une maigre rentrée d'argent. « C'est toujours 4,10 euros de l'heure, mais on n'a plus nos allocations de chômage. Et ça, ça fait une grosse différence »

nous confie le Louviérois. Les livraisons sont donc venues s'ajouter à ses journées. Pas par choix, explique-t-il, mais pour tenter d'équilibrer son budget. Avec environ 300 eu-



ros gagnés grâce à l'école, impossible de vivre normalement. « Quand on paie les frais de voiture et compagnie, il ne reste plus grand-chose. Financièrement, c'est très dur » s'exclame Frédéric.

Juillet et août ont été particulièrement maigres. Les écoles étant fermées, il estime avoir gagné entre 300 et 400 euros avec les quelques prestations disponibles et ses livraisons.

« Depuis la rentrée, je dirais que je gagne environ 500 à 600 euros par mois. Sans garantie, puisque les commandes ne tombent pas quotidiennement » déclare le

quadragénaire. C'est dans ce contexte que Frédéric a découvert, la semaine dernière, l'appel lancé par la Ville de La Louvière à des bénévoles pour aider les enfants à traverser aux abords des écoles. « Je leur souhaite bonne chance. Ils vont sûrement en trouver, mais pas assez pour remplacer tous les gardiens de la paix qui sont partis » nous confie le Louviérois.

”

« On était au chômage, on était gardiens de la paix, et maintenant ils nous remplacent par des bénévoles »

Frédéric

« UN NIVELLEMENT VERS LE BAS »

L'annonce lui laisse forcément un goût amer. « Ça ne fait pas plaisir. On était au chômage, on était gardiens de la paix, et maintenant ils nous remplacent par des bénévoles », explique-t-il, en ajoutant,

« Personnellement, je m'y attendais, donc je ne suis pas surpris car ils demandaient déjà depuis deux ans des bénévoles en garderie » conclut Frédéric.

La situation fait réagir Livia Lumia, conseillère communale PTB. Pour elle, le recours aux bénévoles revient à « précariser encore plus » les personnes chargées de ces missions.

Elle pointe notamment les contraintes liées aux horaires. Une personne présente pour la traversée du matin doit se rendre jusqu'à l'école avant de rentrer chez elle, puis refaire le déplacement pour la sortie des classes. « Tout ça pour 4,10 euros de l'heure », dénonce-t-elle. La conseillère de l'opposition s'inquiète surtout de la différence de formation avec les gardiens de la paix. « Les gardiens de la paix ont eu une formation d'une centaine d'heures. Je doute que les bénévoles soient formés autant. »

Prévention routière, encadrement des enfants, réaction face à un éventuel conflit... Livia Lumia estime que la mission implique une véritable responsabilité. « Je ne dis pas que les bénévoles sont des personnes malveillantes ou qu'elles vont faire n'importe quoi, mais elles n'auront pas acquis les compétences pour faire ça comme les gardiens de la paix peuvent le faire. »

À ses yeux, les personnes sous statut ALE qui perdent leur statut ALE en

raison de leur exclusion du chômage devraient plutôt se voir proposer une solution professionnelle plus stable.

« Les gardiens de la paix devraient se voir proposer un contrat fixe et rémunéré correctement, au lieu d'être remplacés ou de devenir eux-mêmes des bénévoles. » Pour le PTB, il s'agit donc d'un « nivellement vers le bas ». ■



La Louvière a perdu deux tiers de ses gardiens de la paix, Jacques Gobert assure « On n'a pas d'autre choix »

La Ville de La Louvière disposait encore récemment d'une soixantaine de gardiens de la paix. « Il en reste une vingtaine aujourd'hui », confirme le bourgmestre Jacques Gobert (PS), en ajoutant, « Ce sont des personnes qui ne sont plus bénéficiaires des indemnités de chômage et, pour être gardien de la paix, il fallait obligatoirement en être. Nous avons donc per-

du deux tiers de nos gardiens de la paix. » Des agents qui ne se limitaient d'ailleurs pas aux traversées devant les écoles. Ils assuraient des missions de sécurisation aux abords des établissements scolaires, mais étaient également présents lors d'activités et dans les quartiers.

« ON DOIT SE RÉSOUDRE À UTILISER DES PALLIATIFS »

Jacques Gobert invoque les difficultés financières auxquelles sont confron-

tées les communes. « Nous n'avons plus la possibilité d'engager plus d'une personne sur deux qui part à la retraite. On est occupé à étrangler les communes financièrement », déplore-t-il. Le bourgmestre assure que la priorité aurait été de pouvoir proposer « des emplois en bonne et due forme ». Faute de moyens, la Ville se tourne donc vers une autre solution. « On doit se résoudre à utiliser des palliatifs, malheureusement. » Concernant les 4,10 euros liés au bénévolat, Jacques Gobert refuse d'ailleurs de parler véritablement de salaire. « À 4,10 euros, on ne peut pas parler d'une rémunération. Je dirais que c'est un défraiement. De plus, ce statut est plafonné à 1.600 euros par an. » Face aux interrogations concernant la formation de ces nouveaux bénévoles, le bourgmestre se veut rassu-

rant. « Oui, on va former ces personnes, bien évidemment. La police est prévue pour ça. Des séances de formation vont être organisées. »

La vingtaine de gardiens de la paix toujours en fonction restera, elle, mobilisée. La Ville compte désormais concentrer ces agents sur les établissements que la police a identifiés, tous réseaux confondus, comme présentant davantage de risques pour les enfants. Jacques Gobert cite notamment les écoles situées le long de grands axes où les véhicules circulent plus rapidement.

Le recours aux bénévoles doit donc permettre de compléter ce dispositif considérablement réduit. Une solution par défaut, insiste le bourgmestre : « Encore une fois, on n'a pas d'autre choix ! » ■



Jacques Gobert regrette cette situation. © D.C.

IL NE MANQUE PLUS QU'UN ÉLÈVE POUR ÉVITER LA FERMETURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA GRANDE LOUVIÈRE

L'école maternelle de la Grande Louvière compte désormais 15 élèves. Une inscription lui permettrait de terminer l'année, mais il en faut cinq pour garantir une nouvelle rentrée en septembre 2027.

LAURINE HANQUET

Le compteur progresse à l'école maternelle de la Grande Louvière, mais son avenir reste suspendu à quelques inscriptions. L'implantation louviéroise compte désormais 15 enfants, contre 13 au début du mois. Un élève supplémentaire lui permettrait d'éviter une fermeture dès le 1er octobre et de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour sauver durablement l'école, l'objectif reste toutefois fixé à 20 élèves. En dessous de ce seuil, aucune nou-

velle rentrée ne pourra y être organisée en septembre 2027 puisque l'établissement se trouve dans sa deuxième année de sursis. « Nous sommes à 15 enfants. Il nous en faut 16 pour permettre à l'école de poursuivre toute l'année. Nous en cherchons donc encore un et nous croisons les doigts », explique la directrice, Anne Claes.

TROIS DÉPARTS AVANT LA RENTRÉE

Avant la reprise des cours, la situation semblait pourtant plus favorable. En comptant l'ensemble des préinscriptions, l'école devait accueillir



Six préinscriptions sont déjà prévues d'ici au mois de mars. Ces enfants ne peuvent cependant pas encore rejoindre l'établissement et arriveront trop tard pour être pris en considération lors du comptage.

Une maman s'est notamment montrée particulièrement intéressée par l'école pour une entrée en mars. « Elle était emballée et voulait l'inscrire tout de suite pour sauver l'école. Mais son enfant ne peut pas encore entrer maintenant », relate la directrice.

Une école à taille humaine. © D. Claes

18 élèves. « On s'était dit : "Chouette, l'école remonte." Mais nous avons ensuite eu des changements d'école et perdu trois enfants », précise la directrice. Le nombre d'inscrits est ainsi retombé à 15. Le temps presse désormais. Le nouvel élève doit fréquenter l'établissement durant huit

DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS SAUVENT L'ÉCOLE DU TRIEU-À-VALLÉE

Le soulagement est de mise à l'école maternelle du Trieu-à-Vallée, à Houdeng-Goegnies. Alors qu'il lui manquait encore un enfant pour éviter une fermeture au 1er octobre, la petite implantation a finalement enregistré deux inscriptions supplémentaires. « Pour la petite implantation du Trieu-à-Vallée, nous avons une bonne nouvelle : nous avons deux inscriptions en plus. Nous avons 15 élèves inscrits et nous en avons maintenant 17 », annonce Anne Claes, directrice. L'établissement franchit ainsi le seuil minimal de 16 enfants imposé par les normes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il pourra poursuivre ses activités au-delà du comptage du 1er octobre, même s'il reste dans une période de sursis puisqu'il ne dépasse pas la barre des 20 élèves.



UNE PETITE MARGE DE SÉCURITÉ

L'école dispose désormais d'une petite marge de sécurité avec ses 17 inscrits. Les enfants doivent encore comptabiliser les huit demi-jours de présence nécessaires pour être pris en considération lors du comptage officiel.

Cette évolution positive contraste avec la situation qui prévalait à la rentrée. L'année dernière, l'implantation accueillait encore plus de 20 élèves et n'était pas en sursis. La chute à 15 enfants l'avait brusquement placée sous la menace d'une fermeture.

La vigilance restera néanmoins de mise puisque l'effectif de 17 élèves maintient l'établissement dans une période de sursis. Mais l'urgence immédiate est levée : sauf nouveau départ avant le comptage, l'école du Trieu-à-Vallée ne fermera pas ses portes le 1er octobre. ■

L.H.



© David Claes

demi-jours avant le comptage du 1er octobre. La date officielle avancée est celle du 21 septembre, mais la direction préfère qu'une éventuelle inscription intervienne au plus tard le 18 septembre afin de ne prendre aucun risque.

SIX ENFANTS ATTENDUS, MAIS TROP TARD

Le paradoxe est d'autant plus difficile à vivre que l'école ne manque pas de perspectives.

Les parents refusent, eux aussi, de rester les bras croisés. Une pétition a été lancée et avait recueilli 76 signatures en ligne, auxquelles doivent encore s'ajouter les signatures récoltées sur papier. Certains vont jusqu'à frapper aux portes du quartier pour tenter de trouver l'enfant qui permettrait de maintenir l'école ouverte jusqu'en juin. « Les parents se mobilisent, font circuler des pétitions et

sont très tristes. Il y a des enfants qui pleurent le soir parce qu'ils pensent que leur école va fermer », confie la directrice. « C'est vraiment en leur nom que je parle. C'est leur école. »

Cette incertitude pèse également sur l'équipe. Madame Nathalie, institutrice, entame sa 26e an-

née au sein de cette petite implantation et totalise 38 années de carrière. « C'est ma deuxième maison, nous sommes une famille », résume-t-elle.

Elle met en avant les liens noués au fil du temps avec les familles et la proximité permise par les petits groupes. « Tout le monde se connaît. Quand il y a un souci, les parents viennent me voir. Je suis là pour tout le monde. » À ses yeux, ces effectifs réduits permettent aussi d'apporter davantage d'attention et de confiance aux enfants qui en ont besoin. « Nous sommes une école inclusive, nous nous adaptons aux besoins de chaque enfant », poursuit l'institutrice.

La Grande Louvière joue donc une première partie de son avenir dans les prochains jours. Une seule inscription éviterait la fermeture immédiate au 1er octobre. Quatre autres seraient encore nécessaires pour que les portes puissent rouvrir après les vacances d'été 2027.



L'avenir de l'école du Waireau s'assombrit : « Nous sommes passés de 12 à 9 inscrits »

À onze jours de la date limite pour sauver son implantation maternelle, l'école du Waireau à Morlanwelz voit encore ses effectifs diminuer. Elle compte dix élèves et un nouveau départ a été annoncé. Il lui en faudrait 16 pour poursuivre ses activités ; à défaut, elle fermera au 1er octobre.

LAURINE HANQUET

L'espoir s'amenuise encore pour l'implantation maternelle du Waireau, à Morlanwelz. Alors qu'elle comptait onze élèves au début du mois de septembre, ils ne sont désormais plus que dix. Un papa a, en outre, averti le directeur de son intention de changer son enfant d'école. L'effectif devrait donc bientôt tomber à neuf élèves.

Une évolution particulièrement inquiétante à une dizaine de jours de la date limite. Pour poursuivre ses activités, l'implantation doit accueillir 16 enfants pour le 21 septembre au plus tard, afin de comptabiliser les huit demi-jours de présence nécessaires avant le comptage. Si elle ne remplit pas cette condition, elle fermera définitivement ses portes le 1er octobre.

« Le fait que nous soyons passés de douze à neuf élèves nous enlève quand même beaucoup d'espoir », reconnaît Grégory Loparco, directeur de l'école.

Depuis que la situation de l'implantation a été exposée aux familles, certains parents préfèrent inscrire leur enfant ailleurs sans attendre l'échéance. Ils souhaitent notamment lui permettre de faire connaissance dès maintenant avec ses nouveaux camarades et faciliter son intégration dans un autre groupe.

DES PARENTS ANTICIPENT

La transparence de la commune et de la direction, qui voulaient éviter d'annoncer une éventuelle fermeture au dernier moment, produit ainsi l'effet qu'elles redoutaient. L'incertitude pousse des familles à anticiper, ce qui réduit encore les chances d'atteindre la norme imposée.

Les parents qui souhaitent maintenir l'implantation ne baissent pourtant pas les bras. L'association de parents a récemment distribué une nouvelle communication dans l'entité. Cette mobilisation n'a cependant pas encore suscité de nouvelle inscription.

« On me contacte souvent par mail pour savoir quelle est la situation », explique Grégory Loparco. Plusieurs familles ont également manifesté leur intérêt sur les réseaux sociaux. Leurs enfants n'ont toutefois pas encore atteint l'âge de deux ans et demi et ne peuvent donc

pas rejoindre immédiatement l'école.

DEMANDE DE DÉROGATION

Le collège communal tente d'obtenir une exception. Un courrier a été envoyé afin de demander une dérogation exceptionnelle et de défendre le maintien de l'implantation. « Nous voulons interpeller directement la ministre afin de solliciter une dérogation. On tente le tout pour le tout », nous avait précisé François Devillers (PS), échevin de l'Enseignement. Les inscriptions attendues dans les prochains mois ne permettront pas de résoudre le problème dans le délai imposé. Des enfants devraient arriver en octobre, en novembre, puis en janvier. Ils auraient pu ramener progressivement l'école vers la norme nécessaire, mais trop tard pour le comptage décisif. La situation est particulièrement difficile pour l'équipe éducative et notamment pour l'institutrice, très attachée à cette petite implantation. Une réunion avec les parents doit encore permettre de faire le point ce jeudi, alors que chaque nouveau départ éloigne davantage la perspective d'un sauvetage... ■

À noter : les parents intéressés par une inscription peuvent toujours joindre la direction aux 064/43.16.78 ou 064/43.16.80.

CARBURANTS

Le diesel franchit la barre de 2,4 €/l ce vendredi

Le prix du diesel à la pompe augmente ce vendredi 11 septembre 2026. Atteignant un chiffre rarement atteint.

C'est un prix record depuis le 8 avril. Un triste record. À partir d'aujourd'hui, les Belges qui passeront à la pompe pour faire un plein de diesel devront déboursier jusqu'à 2,4 euros pour un litre de carburant.

Le prix maximum du diesel a en effet franchi la barre de 2,4 euros le litre, comme l'a annoncé le SPF Économie jeudi matin. Une nouvelle qui intervient quelques jours seulement après une petite baisse de trois centimes. C'est toujours le conflit au Moyen-Orient, entre les États-Unis et leurs alliés d'une part et l'Iran et ses affidés d'autre part, ainsi



Un prix record depuis le 8 avril dernier. © Photo News

que les perturbations dans le détroit d'Ormuz, qui expliquent la flambée des prix pétroliers. Le baril de pétrole a d'ailleurs franchi ce mercredi le seuil symbolique des 100 dollars. Le SPF Économie a également communiqué d'autres hausses de prix maxima : pour le diesel à usage agricole et pour le gasoil de chauffage notamment. ■

LA SITUATION SE COMPLIQUE ENCORE UN PEU PLUS POUR BART DE WEVER

La hausse des taux d'intérêt alourdit le coût de la dette belge alors que les négociations budgétaires s'annoncent déjà particulièrement difficiles.

GUILAUME PAVONCELLI

La Belgique n'avait plus connu une telle situation depuis longtemps. Mercredi, peu après 14 heures, le taux d'intérêt belge à dix ans est passé historiquement au-dessus des 4 %. Car oui, il faut remonter à la fin janvier 2012 pour retrouver un niveau aussi élevé.

Cette remontée s'explique notamment par une vague de ventes sur les marchés obligataires. Les investisseurs craignent notamment une nouvelle hausse de l'inflation, dans un contexte marqué par l'escalade de la guerre au Moyen-Orient et l'envolée des prix du pétrole. La Banque centrale européenne a d'ailleurs été contrainte de relever ses taux directeurs ce jeudi, tandis que les investisseurs seraient moins enclins à placer leur argent sur le long terme.

UNE MAUVAISE NOUVELLE POUR L'ARIZONA

Quoi qu'il en soit, cette hausse intervient au plus

mauvais moment pour le gouvernement de Bart De Wever, alors que les discussions budgétaires s'annoncent particulièrement compliquées. La Belgique doit déjà composer avec d'importants déficits budgétaires, une dette publique accumulée au fil des années et une faible croissance économique.

Et lorsque l'État doit emprunter pour rembourser ses anciennes dettes, une hausse des taux signifie mécaniquement une facture plus importante. L'expert financier du *Laatste Nieuws*, Pascal Paepen, évoque même le risque d'une « boule de neige des taux d'intérêt ». Dans ce scénario, l'État serait contraint d'emprunter davantage pour payer les intérêts de ses anciennes dettes. Avec, à la clé, une dette qui continue de progresser et moins d'argent disponible pour des investissements notamment dans la police et la justice. « Pour De Wever, c'est un véritable scénario catastrophe », résume-t-il.

Selon Pascal Paepen, le gouvernement pourrait devoir



Pour le gouvernement de Bart De Wever, les négociations budgétaires seront encore plus difficiles. © D.R.

trouver plus de 10 milliards d'euros. « Il ne sera de toute façon pas facile de les trouver, mais l'argent ne peut aller qu'une seule fois quelque part », estime-t-il.

LES FUTURS PROPRIÉTAIRES ÉGALEMENT CONCERNÉS

Cette hausse n'est pas non plus une bonne nouvelle pour les personnes qui souhaitent acheter un logement. Si les taux à long terme restent élevés, cette situation pourrait se répercuter sur les crédits hypothécaires. « Jusqu'à récemment, il était encore facile d'emprunter à moins de 4 %, mais c'est désormais beaucoup plus difficile », explique Pascal Paepen.

Le contexte immobilier

pourrait toutefois offrir une opportunité à certains acheteurs. Avec les prix élevés et les règles plus strictes en matière d'isolation, certains logements pourraient rester plus longtemps sur le marché. Les vendeurs souhaitant rapidement se séparer de leur bien pourraient alors être davantage disposés à revoir leur prix à la baisse.

UNE BONNE NOUVELLE TOUT DE MÊME

Tout le monde n'est toutefois pas perdant. Pour les personnes disposant d'une épargne, la hausse des taux signifie une rémunération plus intéressante qu'il y a quelques années. Argenta a ainsi relevé mercredi, pour la troisième fois en trois

mois, les taux de certains de ses comptes d'épargne.

Les nouveaux investisseurs en obligations peuvent également y trouver leur compte. Ces placements offrent en effet une rémunération fixe pendant une période déterminée. La récente émission d'un bon d'État à un an, offrant un rendement net de 1,93 %, a d'ailleurs rencontré un certain succès. Pour les détenteurs d'actions, la situation est en revanche plus contrastée. Des taux plus élevés rendent les investissements et la croissance des entreprises plus coûteux. Et puisque les obligations redevennent plus intéressantes, certains investisseurs peuvent également délaisser les actions. ■

RÉFORME DU CHÔMAGE : CERTAINS RETROUVENT UN EMPLOI AVANT MÊME D'ÊTRE EXCLUS, **LES CHIFFRES** QUI CHANGENT LA DONNE !

Les derniers chiffres de la réforme du chômage menée par le ministre fédéral de l'Emploi David Clarinval (MR) réservent une surprise : en tenant compte de ceux qui retrouvent du travail pour anticiper leur exclusion, les résultats sont nettement meilleurs. Décryptage.



GASPARD GROSJEAN

Rédacteur en chef adjoint

Et si les premiers résultats de la limitation des allocations de chômage dans le temps étaient finalement meilleurs qu'ils n'en ont l'air ? Depuis janvier, la réforme portée par le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval (MR), entre progressivement dans le quotidien de dizaines de milliers de demandeurs d'emploi. Les premières vagues arrivent en fin de droit. Et lorsqu'on regarde combien d'entre eux retrouvent du travail après avoir effectivement perdu leurs allocations, les chiffres restent relativement modestes.

Mais cette manière de compter pourrait occulter une partie importante du phénomène. Car certains demandeurs d'emploi n'attendent manifestement pas de recevoir leur dernière allocation pour quitter le chômage. Sachant que leur

droit va prendre fin, ils retrouvent du travail avant même leur exclusion. Une sorte d'effet d'anticipation, si l'on veut. C'est ce que montrent les dernières données de monitoring de l'ONEM qui seront présentées ce lundi à la conférence interministérielle de l'emploi et dont Sudinfo a pu prendre connaissance. Et ce possible « effet d'anticipation » change sensiblement la lecture des premiers résultats de la réforme.

LES « SORTIES SPONTANÉES »

Commençons par ceux qui ont effectivement atteint leur

fin de droit. La première vague de la réforme, au 1^{er} janvier 2026, concernait les cas les plus difficiles : des personnes ayant connu au moins 20 années de chômage. Parmi elles, 5,8 %, soit 520 personnes, avaient exercé au moins un jour d'activité salariée ou indépendante avant la fin du mois de leur exclusion. La deuxième vague, arrivée en fin de droit à partir du 1^{er} mars, était constituée principalement de personnes ayant connu entre 8 et 20 années de chômage. Et le résultat est déjà sensiblement meilleur : 10,2 %, soit environ 3.740 personnes, avaient exercé au moins un jour d'activité salariée ou indépendante avant la fin du mois de leur exclusion.

Attention à ce que signifie ce chiffre : il suffit d'un seul jour de travail enregistré pour entrer dans cette catégorie. On est donc encore très loin de pouvoir affirmer que 10,2 % de ces personnes ont retrouvé un emploi stable et du-

nable. Mais la progression entre les deux vagues est malgré tout notable. Et elle tend à confirmer une logique assez évidente : plus la réforme touche des personnes moins éloignées du marché du travail, plus les chances de retour rapide à l'emploi augmentent.

L'enseignement principal de ces nouveaux chiffres est le suivant : il faut également regarder ce qu'elles font lors-

ment atteint leur fin de droit ont également accédé à un emploi salarié.



On constate une chute de 42,8 % du nombre de chômeurs complets indemnisés, que l'ONEM attribue notamment à l'entrée en vigueur de la





David Clarinval. © PhotoNews

qu'elles savent que cette exclusion approche. L'ONEM suit ainsi également les « sorties spontanées », c'est-à-dire les personnes qui quittent les statistiques du chômage avant leur date théorique de fin de droit. Et c'est là qu'apparaît un chiffre particulièrement intéressant. Ainsi, au cours du mois de mars, 19.839 personnes sorties spontanément du chômage ont accédé à un emploi salarié. Dans le même temps, 3.755 personnes ayant effective-

réforme. Mais tous n'ont pas retrouvé un travail, certains passent vers le CPAS, la maladie-invalidité, ou n'ont plus rien

Lorsque l'on prend en compte les deux groupes (exclus de la 1^{re} et de la 2^e vagues, NDLR), 33,2 % de l'ensemble des sorties du chômage enregistrées en mars ont débouché sur un emploi salarié. Un chômeur sachant qu'il perdra ses allocations dans quelques semaines ou



quelques mois pourrait donc être incité à intensifier ses recherches, accepter une offre ou reprendre une activité avant que la perte de ses allocations ne devienne effective. C'est précisément ce que l'on pourrait appeler l'effet d'anticipation de la réforme. Et c'est un élément important pour David Clarinval : si cet effet se confirme, mesurer uniquement le nombre d'exclus qui retrouvent un emploi après leur fin de droit reviendrait à passer à côté d'une partie de l'impact de la réforme.

CHUTE DE 43 % DES CHÔMEURS INDEMNISÉS

L'ONEM insiste toutefois clairement : il s'agit pour l'instant d'un monitoring et non d'une évaluation de la réforme. Autrement dit, il faudra davantage de recul pour déterminer si les emplois retrouvés sont durables et surtout isoler l'effet de la réforme de celui de la conjonc-

ture économique et de l'évolution générale du marché du travail. La prudence s'impose d'autant plus que le processus est loin d'être terminé. Les fins de droit sont organisées par vagues successives jusqu'à la mi-2027. Au niveau global, notons que

selon les chiffres arrêtés à la fin juillet 2026, 131.104 personnes avaient effectivement atteint la fin de leur droit depuis le début de l'année, tandis que le nombre de chômeurs complets indemnisés a, lui, spectaculairement diminué. Ils étaient encore 159.105 en juillet, soit 119.132 de moins qu'un an auparavant. Une chute de 42,8 %, que l'ONEM attribue notamment à l'entrée en vigueur de la réforme. Pour les chômeurs indemnisés depuis au moins deux ans, la diminution atteint même 79,2 % en un an. Cela ne signifie évidemment pas que tous ont

retrouvé un travail. Certains passent vers le CPAS, d'autres vers la maladie-invalidité, tandis que d'autres encore ne perçoivent plus d'allocation. Mais les premiers chiffres

Lorsque l'on prend en compte les deux groupes (exclus de la 1^{re} et de la 2^e vagues, NDLR), 33,2 % de l'ensemble des sorties du chômage enregistrées en mars ont débouché sur un emploi salarié

font apparaître un élément qui risque de devenir central dans l'évaluation de la réforme portée par David Clarinval : pour en mesurer les effets sur l'emploi, il ne faudra pas seulement compter ceux qui retrouvent du travail après avoir été exclus. Il faudra aussi compter ceux qui, sachant que l'échéance approche, ont réussi à sortir du chômage avant qu'elle ne tombe.

Notons par ailleurs que la Cour constitutionnelle a largement validé la réforme ce jeudi, à l'exception d'une disposition relative à la période transitoire. ■

En Wallonie, plus de quatre exclus sur dix passent par le CPAS, beaucoup plus qu'en Flandre

Le retour à l'emploi ne constitue évidemment qu'une partie de l'histoire. La réforme provoque aussi un transfert important vers les CPAS. Et sur ce point, les chiffres wallons interpellent. Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet, on évoque 51.161 personnes sur les 131.104 ayant atteint leur fin de droit en Belgique. Cela représente 39 %. En Wallonie, cette propor-

tion grimpe à 43,8 %, soit 27.414 personnes. La différence avec la Flandre est spectaculaire. Au nord du pays, on parle de 9.983 personnes, soit 28,7 % concernées. Bruxelles se situe beaucoup plus près de la Wallonie, à 40,6 %, tandis que la Communauté germanophone atteint 47,3 %, mais sur une population beaucoup plus réduite. Autrement dit, le taux wallon est

4,8 points supérieur à la moyenne belge et 15,1 points plus élevé qu'en Flandre.

DES OCTROIS DE CPAS REFUSÉS

Ces données restent cependant provisoires. Elles proviennent des formulaires de remboursement transmis par les CPAS au SPP Intégration sociale et peuvent encore être révisées. Elles ne

permettent pas non plus de savoir combien de temps ces personnes resteront bénéficiaires du revenu d'intégration.

Autre élément important : le passage du chômage vers le CPAS n'est pas automatique. Le revenu d'intégration est soumis à une enquête sur les ressources. 10.983 refus d'octroi ont été enregistrés en Belgique, dont 6.147 en Wallonie et 2.396 à Bruxelles. ■

DU CHÔMAGE À LA MALADIE : L'AUTRE EFFET DE LA RÉFORME QUI INQUIÈTE

C'est probablement le chiffre à surveiller de plus près dans les prochains mois et c'est d'ailleurs le point d'alerte central de l'ONEM. À savoir qu'une partie des personnes qui perdent leurs allocations de chômage ne rejoint ni le marché du travail ni le CPAS : elle bascule vers l'assurance maladie-invalidité.

Parmi les personnes ayant atteint leur fin de droit aux allocations de chômage, la proportion de sorties vers la maladie était de 12 % en janvier. Elle est descendue à 8,9 % en mars.

À première vue, la tendance pourrait donc sembler rassurante. Mais le nombre de personnes concernées raconte une autre histoire, notamment parce que la deuxième vague d'exclusions est beaucoup plus importante que la première et que le nombre absolu de personnes basculant vers la maladie a fortement

augmenté : 1.075 en janvier contre 3.259 en mars. C'est tout l'enjeu de ce transfert d'une allocation vers une autre. Les personnes réellement malades ou en incapacité de travailler doivent évidemment bénéficier de la protection de l'assurance maladie-invalidité, souligne l'ONEM. Mais si une partie des économies réalisées dans l'assurance chômage se traduit simplement par davantage de dépenses dans un autre régime de la sécurité sociale, l'objectif est dévoyé.

À ce stade, les données disponibles ne permettent pas de conclure à un simple « déplacement » massif du chômage vers la maladie. Mais le phénomène est suffisamment visible pour constituer l'un des principaux points d'attention du monitoring de l'ONEM. ■

G.G.

Radars, excès de vitesse, marge de tolérance... : la Wallonie dézinguée

Le rapport de la Cour des comptes n'est pas tendre avec la Wallonie sur son action contre les excès de vitesse.

La Région wallonne manque d'une stratégie globale et concrète de sécurité routière en vue d'atteindre l'objectif de « zéro tué » sur ses routes en 2050, et n'a aujourd'hui pas non plus les moyens d'évaluer les effets du déploiement de radars, qu'elle finance mais dont elle ne contrôle pas l'utilisation. Ces constats ressortent d'un rapport de la Cour des comptes publié jeudi.

Le rapport aboutit à plusieurs recommandations, qui vont entre autres dans le sens d'un processus amélioré pour sélectionner les lieux où installer des

radars, et pour en évaluer l'efficacité en termes de changement de comportement des conducteurs.

PAS DE TRAJECTOIRE « CONCRÈTE »

La Région wallonne a investi dans une multiplication des radars de contrôle de la vitesse ces dernières années : « Entre 2020 et 2024, 317 nouveaux radars ont été installés par le SPW Mobilité et Infrastructures », notent les auditeurs. Mais elle n'a pas de trajectoire concrète établissant par exemple quel serait le nombre idéal de ces appareils

sur les routes.

« Aucune analyse globale du réseau routier n'appuie la localisation des radars », note la Cour. La Région sélectionne parmi les demandes des zones de police, avec à ce niveau-là une « priorisation des nouvelles demandes entre elles », mais « sans analyse globale du réseau routier et des points noirs afin de détecter les emplacements les plus pertinents ».

ÉCLATEMENT DES COMPÉTENCES

Pour la Cour des comptes, l'éclatement des compétences est un problème. La Région n'a ainsi



Les auditeurs ont réalisé un test et les résultats sont étonnants. © D.R.

aucun moyen de vérifier que les accidents diminuent dans les zones de contrôle. « L'AWSR n'a plus réalisé d'étude de la vitesse depuis 2017 en raison du coût de l'opération », observent les auditeurs.

La Wallonie n'a pas non plus accès aux données infractionnelles, ni aux informations sur les éventuelles sanctions (amendes) imposées.

Les auditeurs ont réalisé un test aux résultats étonnants. Avec l'accord de la Justice, ils ont analysé les données enregistrées par les radars d'un des quatre fournisseurs de la Région wal-

lonne, soit 222 radars fixes et 21 radars tronçons, actifs en 2024. Ces données confirment « la pratique de sous-utilisation des radars par les zones de police », écrivent-ils. Si 2 % des véhicules surveillés par ces radars ont dépassé la vitesse tolérée (vitesse maximale autorisée + marges d'erreur technique et de tolérance), les données n'ont pas été transférées au centre régional de traitement dans 91 % des cas pour ce qui est des radars fixes (7 % pour les radars tronçons). Le comportement n'a dès lors pas été sanctionné, alors même qu'il y avait infraction. ■

L'emploi se porte-t-il bien en Wallonie ? On est encore loin des 80 % attendus...

Moins de Wallons au travail qu'il y a un an et un chômage qui remonte légèrement : les derniers chiffres de Statbel, publiés ce 9 septembre, ne sont pas franchement réjouissants pour la Wallonie. Mais ils ne permettent pas non plus de parler d'une dégradation brutale du marché de l'emploi. Explications.



ROMAIN
GOFFINET

Journaliste

C'est l'un des principaux enseignements des nouveaux chiffres publiés par Statbel, ce mercredi, pour le deuxième trimestre 2026 : 67,6 % des Wallons âgés de 20 à 64 ans travaillent. C'est mieux qu'à Bruxelles — où la situation reste stable — mais moins bien qu'en Flandre, où ce taux est de 77,3 % pour la même période.

Pour savoir si la situation s'améliore ou se dégrade en Wallonie, comparons avec les chiffres de la même période de l'année précédente. Au deuxième trimestre 2025, ce taux d'emploi était de 68,4 %. En un an, la Wallonie a donc perdu 0,8 point.

LE CHÔMAGE AUGMENTE AUSSI

Ce n'est évidemment pas un effondrement. Mais ce n'est sans doute pas non plus la direction espérée par le gouvernement, qui a fait de l'emploi une priorité. Pour rappel, l'objectif fixé

d'emploi en 2029.

Autre indicateur à surveiller : le chômage. Il concernait 7,8 % de la population active wallonne au deuxième trimestre 2025. Un an plus tard, ce taux

”

« Le problème de la Wallonie, c'est le manque d'emplois »

Christie Morreale
(PS)

atteint 8 %. On a donc, en un an, un taux d'emploi qui diminue légèrement et un taux de chômage qui augmente légèrement, toujours selon les chiffres de Statbel, qui évoque l'existence d'une éventuelle marge d'erreur.

Du reste, les chiffres de Statbel ne doivent pas être confondus avec ceux des demandeurs d'emploi inscrits au Forem.

Car ces dernières années, la manière de comptabiliser les inscrits a évolué. Certaines personnes sans emploi restent désormais inscrites au Forem alors qu'elles ne touchent pas d'allocations de chômage. Cela a mécaniquement augmenté le nombre de demandeurs d'emploi recensés. Autrement dit : une hausse du nombre d'inscrits au Forem ne correspond pas nécessairement à autant de personnes supplémentaires ayant perdu leur travail. Statbel utilise une autre méthode, identique dans tout le pays et basée sur des règles internationales. Pour être considéré comme chômeur, il faut ne pas avoir d'emploi, chercher activement du travail et être disponible pour travailler. Toucher ou non des allocations de chômage n'entre pas en ligne de compte.

PAS ASSEZ D'EMPLOIS ?

Pour mesurer l'évolution de l'emploi dans le temps, les données de Statbel permettent donc une comparaison plus cohérente.

Pour la socialiste Christie Morreale, dans l'opposition, le pro-

blème de la Wallonie c'est le manque d'emplois.

Un constat que nuance évidemment l'actuel ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR) : « Depuis 2024, le taux d'emploi wallon évolue aux alentours de 68 %, en légère baisse ou hausse selon les trimestres, avec une variation inférieure à la marge d'erreur.

”

« Les Wallons attendent des résultats. C'est précisément le sens des réformes structurelles que nous mettons en œuvre »

Pierre-Yves Jeholet
(MR)

La légère diminution observée sur le dernier trimestre est manifestement liée à une hausse des personnes dites inactives âgées entre 20 et 64 (pensionnés, étudiants, maladie de

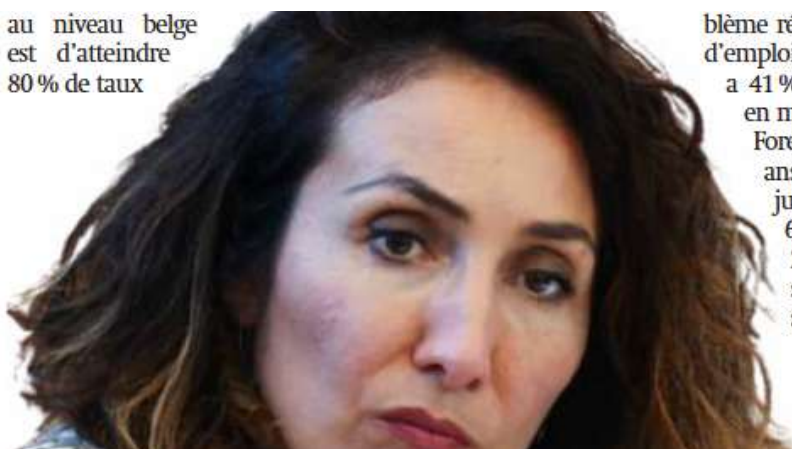
longue durée...), pas à une baisse du nombre d'emplois en Wallonie. Du reste, malgré un contexte économique difficile, le Forem a identifié près de 278.000 opportunités d'emploi depuis le début de l'année, en hausse de 7 % par rapport à la même période de l'an dernier », analyse-t-il.

FEUILLE DE ROUTE

Est-ce à dire qu'il se satisfait de cette évolution du taux d'emploi ? « Non. Cela démontre que le défi reste considérable en Wallonie et qu'il est indispensable de poursuivre et mettre en œuvre les réformes que nous avons engagées », pose le ministre.

Et de rappeler sa feuille de route. « Personne ne peut sérieusement prétendre inverser en quelques mois des tendances qui se sont installées depuis des années. C'est précisément pour cela que nous avons engagé des réformes de fond : modernisation du Forem, renforcement de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, simplification administrative, soutien à l'entrepreneuriat avec notamment la suppression de l'exigence de la compétence de gestion, qui a contribué à une augmentation de 25 % des créations d'entreprises au premier semestre, ou

au niveau belge
est d'atteindre
80 % de taux



blème réside dans le nombre
d'emplois disponibles. « Il y
a 41 % d'offres d'emploi
en moins sur le site du
Forem qu'il y a deux
ans: 38.745 en
juillet 2026 contre
66.200 en juillet
2024 ». Conclu-
sion imparable,
selon elle: « Le



encore une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation. Les Wallons attendent des résultats. C'est précisément le sens des réformes structurelles que nous mettons en œuvre. Ces réformes prendront du temps pour produire tous leurs effets, mais c'est sur leur impact concret et durable sur l'emploi que nous serons jugés ». ■

C'EST OFFICIEL : LA WALLONIE DONNE SON **FEU VERT** À LA VIGNETTE ROUTIÈRE !

La date est désormais fixée : la vignette routière entrera en vigueur le 1^{er} mai 2027. Elle sera obligatoire sur les autoroutes et routes régionales.

Le gouvernement wallon vient d'approuver le projet d'accord de coopération entre les trois Régions et d'adopter, en première lecture, les textes nécessaires à sa mise en place.

Le principe retenu est celui d'une vignette unique pour toute la Belgique, mise en œuvre conjointement par la Wallonie, la Flandre et Bruxelles. Belges comme étrangers devront contribuer au financement et à l'entretien des infrastructures routières.

« Notre objectif est clair : disposer d'un système simple, équitable et efficace, dans lequel tous ceux qui utilisent nos routes contribuent au financement de leur entretien », sou-

ligne le ministre wallon François Desquesnes.

La vignette concernera les voitures et les camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes. Son prix dépendra des caractéristiques environnementales du véhicule.

100 EUROS PAR AN POUR LA PLUPART DES VÉHICULES

La vignette annuelle coûtera 125 euros pour les véhicules Euro 0 à Euro 3, 100 euros pour les Euro 4 et plus et 90 euros pour les véhicules à émission nulle.

Des formules de plus courte durée seront également disponibles. Une vignette d'un jour coûtera 9 % du prix annuel correspondant au véhicule, celle de dix jours 12 %, celle d'un mois 19 % et celle de

deux mois 30 %.

La vignette sera entièrement numérique. Elle devra être achetée avant de circuler sur les routes concernées, via une plateforme numérique. Une seule inscription permettra de circuler sur les réseaux concernés des trois Régions.

LA WALLONIE ENGAGE DÉJÀ 25 PERSONNES

Certaines catégories échapperont également au dispositif. Des exonérations sont prévues pour certains véhicules affectés à des missions d'intérêt général, certains véhicules médicaux ainsi que pour certaines personnes en situation de handicap, selon les conditions prévues par la réglementation. Les tracteurs, les motos et les



Elle sera entièrement numérique. © DR/SI

cars ne seront pas concernés. Le gouvernement wallon prépare désormais le lancement concret du système.

Vingt-cinq équivalents temps plein seront affectés au SPW Finances et au SPW Digital pour répondre aux besoins informatiques, assurer les contrôles et fournir le soutien administratif nécessaire. Les textes adoptés en première lecture doivent encore passer

par plusieurs étapes. Ils seront notamment soumis au Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Mais le calendrier est désormais posé : l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} mai 2027. Il sera même possible de souscrire la vignette quelques semaines auparavant afin d'être en ordre dès son lancement. ■

Le ministre Dolimont et sa famille menacés de mort... à cause de Ruben le chien

Suite à la restitution à son propriétaire de Ruben, un chien recueilli par la SRPA de Liège, le ministre Dolimont, en charge du bien-être animal, avait été menacé de mort, de même que sa famille. L'affaire vient de trouver son épilogue.

ROMAIN GOFFINET

L'affaire Ruben avait déclenché une vive polémique en Wallonie il y a quelques mois. Vous en avez certainement entendu parler. Rappel des faits : Ruben, un chien de chasse, s'était égaré lors d'une battue et avait été recueilli en octobre 2025 par la SRPA de Liège. L'animal était très amaigri, blessé et craintif. Pour la SRPA, son état est signe de négligences prolongées. Pour preuve, selon la société protectrice des animaux : Ruben avait repris 37% de son poids après quelques semaines de soins. Son propriétaire, quant à lui, refusait toute maltraitance : pour lui, Ruben est un chien sportif susceptible de perdre trois à quatre kilos lors d'une journée de chasse. Il affirmait mordicus bien s'occuper de ses animaux.

MENACES DE MORT

Malgré l'opposition de la SRPA, le ministre wallon du Bien-être animal, Adrien Dolimont (MR), avait décidé de restituer Ruben à son propriétaire, sous conditions. L'affaire avait provoqué

un tollé sur les réseaux sociaux et avait suscité une forte mobilisation citoyenne : une première pétition contre la restitution de Ruben avait recueilli plus de 40.000 signatures. Une seconde pétition a ensuite réclamé le départ d'Adrien Dolimont de son portefeuille du Bien-être animal...

UNE VISITE À RUBEN

Mais il y a pire. Le ministre Dolimont et certains de ses collaborateurs ont reçu des dizaines de milliers de messages haineux, des insultes, et même des menaces de mort. Sudinfo a pu écouter des enregistrements laissés sur le répondeur d'une collaboratrice du ministre : insultes, menaces de mort, harcèlement, tout y passe. Et on trouve encore sans peine, sur les réseaux sociaux, de nombreux messages haineux ou insultants...

Quant au ministre, il a dû être placé sous surveillance policière, de même que sa famille, à cause de ces menaces de mort envers lui et ses proches. La police, prenant ces menaces très au sérieux, avait même organisé des rondes autour de son domicile, nous revient-il.



Ruben semble aller beaucoup mieux. © D.R.

Avec le temps, tout cela a fini par se tasser. D'autres polémiques ont remplacé Ruben sur les réseaux sociaux.

Adrien Dolimont a dû être placé sous surveillance policière

Pourtant, l'affaire — qui était remontée au Conseil d'État — vient de trouver son épilogue, en toute discrétion : la décision de restituer le chien à son propriétaire n'a finalement pas été annulée. Après le rejet, en dé-

cembre 2025, de sa demande de suspension en extrême urgence, la SRPA n'a pas poursuivi son recours dans le délai légal. Le 27 mai 2026, le Conseil d'État a donc acté son désistement, sans se prononcer sur le fond du dossier, et a mis les frais de procédure à sa charge. Mais Adrien Dolimont, lui, n'a pas oublié Ruben. Tout récemment, il s'est rendu chez le propriétaire pour venir prendre des nouvelles du chien. Qui semble aller très bien. « Quand j'ai pris la décision de rendre Ruben à son maître, c'était sur base d'un dossier bien étayé. Le plus facile aurait

été de ne rien faire. Cela m'a valu des milliers d'insultes, des menaces de mort pour moi et ma famille. Pourtant, je ne regrette pas cette décision. Aujourd'hui tous les voyants sont au vert. J'ai vu Ruben cette semaine, il semble aller très bien mais on va continuer à suivre cela.

La leçon que j'en retire, c'est que la réalité est souvent plus complexe que ce qu'on peut voir sur les réseaux sociaux. Le plus important, c'est de prendre soin de nos animaux et que les comportements condamnables soient punis le plus sévèrement possible ». ■

BELGIQUE

700 € de plus par an pour les policiers

Le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin propose d'accorder 700 euros net supplémentaires par an aux policiers opérationnels des polices fédérale et locale dès 2027, soit 58 euros net par mois. « Cette augmentation de rémunération nette illustre le respect que nous portons à celles et ceux qui enfilent chaque jour l'uniforme pour nous protéger », déclare-t-il. La mesure coûterait 30 millions d'euros par an et doit encore être soumise aux syndiqués. ■

LE SOIR

Chômage : quelles sont les conséquences de l'arrêt de la Cour constitutionnelle ?

La limitation dans le temps des allocations de chômage respecte la Constitution. La Cour estime en revanche que la période transitoire séparant l'entrée en vigueur de la réforme et les premières exclusions aurait dû être de douze mois pour tous les exclus. Quatre questions pour comprendre cette décision.

DÉCODAGE
PASCAL LORENT

L'arrêt était attendu avec intérêt : la Cour constitutionnelle allait-elle « retoquer » la réforme limitant le droit aux allocations de chômage à deux années maximum, dossier majeur du début de la législature fédérale ? La décision est tombée ce jeudi en début d'après-midi. « La Cour rejette en grande partie certains recours contre la loi qui limite dans le temps le droit aux allocations de chômage, mais elle juge discriminatoire que le « régime transitoire » limite le droit aux allocations de chômage des bénéficiaires qui étaient au chômage depuis le plus longtemps à une durée plus courte que les douze mois de principe du nouveau régime », résume le communiqué de presse de l'institution

firmier et d'aide-soignant n'est pas discriminatoire, estiment les juges, au regard de l'objectif de répondre à la pénurie de travailleurs dans ce secteur important pour la population.

La Cour constitutionnelle valide également la limitation à douze mois (au lieu de 36) du droit aux allocations d'insertion car, dans le même temps, la durée pour y accéder passe d'un an à six mois. Et « il n'est pas déraisonnable que la durée du droit aux allocations d'insertion (...) soit alignée sur la durée minimale du droit aux allocations de chômage ».

2

« Les administrations vont analyser le dispositif de l'arrêt », réagit le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval (MR). © BELGA

« Les administrations vont analyser le dispositif de l'arrêt », réagit le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval (MR). « Des instructions et une information précise seront communiquées dans les meilleurs délais aux demandeurs d'emploi, aux organismes de paiement et aux services compétents. »

La période transitoire aurait donc dû durer douze mois. Celles et ceux qui n'ont pas bénéficié d'une telle durée doivent donc récupérer une allocation de chômage pour la période « manquante » : soit trois, quatre ou six mois, selon les cas. Combien de personnes sont concernées ? 99.144, si l'on en croit les chiffres de l'Onem (87.788 personnes privées d'allocations de chômage et

garante de la constitutionnalité des lois. Qu'est-ce que cela signifie ?

1

Que valide la Cour ?

Les juges devaient se prononcer sur plusieurs points. Le premier concernait la limitation du droit aux allocations de chômage à un an minimum et (en fonction des années travaillées) à deux ans maximum. Selon les requérants, la mesure met à mal le principe du « standstill » : réduire la protection sociale garantie par la Constitution ne peut se faire, sauf si cela répond à des objectifs proportionnés à ce recul et que des mesures compensatoires sont adoptées. Et la Cour ne s'en cache pas : cette limitation « constitue un recul significatif du degré de protection du droit à la sécurité sociale ». Néanmoins, elle reconnaît au législateur la capacité d'apprécier si cette limitation dans le temps améliore le taux de retour à l'emploi. Et elle note que certaines mesures visent à atténuer les effets de cette limitation : les conditions d'accès aux allocations de chômage assouplies ; le montant de l'allocation augmenté durant les six premiers mois ; certaines exceptions prévues à cette limitation (travailleurs des arts, formation aux métiers en pénurie, chômeurs âgés).

Certaines de ces exceptions étaient également attaquées par les quatre recours examinés (sur sept) car créant une discrimination avec la situation des autres demandeurs d'emploi dont les droits ont été limités. Celle concernant les travailleurs des arts, d'abord. La Cour estime que le maintien d'un droit au chômage illimité dans le temps se justifie « compte tenu notamment de l'incertitude de leur situation d'emploi, liée à la nature particulière de leurs prestations professionnelles ». De même, le maintien d'un droit aux allocations pour les personnes se formant aux métiers d'in-

Qu'annule-t-elle ?

La Cour ne recule pas pour autant tous les points des recours. Celui attaquant le « régime transitoire » connaît un autre sort. De quoi s'agit-il ? A partir de juillet 2025, le gouvernement annonce que le chômage est limité à deux années maximum (pour celles et ceux qui ont travaillé cinq années). Mais avant de procéder aux exclusions, il laisse une période de transition pour permettre aux demandeurs d'emploi de se retourner. Théoriquement, jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Sauf que, pour des raisons pratiques – permettre à l'Onem d'envoyer les courriers aux intéressés et aux CPAS de les recevoir –, la première vague d'exclusions des personnes au chômage depuis plus de deux ans est scindée en trois « vaguelettes » : en janvier, les personnes qui perçoivent une allocation de chômage depuis plus de vingt ans sont exclues ; en mars, ce sont celles qui affichent entre huit et vingt années d'indemnisation ; en avril, celles affichant une durée de chômage supérieure à deux ans et inférieure à huit ans.

« Cette différence de traitement n'est pas raisonnablement justifiée au regard des objectifs d'augmenter le taux d'emploi, de garantir la viabilité du système de sécurité sociale et de réaliser des économies budgétaires », estime la Cour. Pour elle, le critère du temps passé au chômage ne peut justifier une différence de traitement. Qui plus est, celles et ceux à qui le gouvernement laisse le moins de temps sont très certainement les plus éloignés de l'emploi, alors que la remise au travail constitue un des objectifs de la réforme. Bref, pour la Cour constitutionnelle, la période transitoire aurait dû être de douze mois pour tout le monde et correspondre ainsi à la nouvelle durée minimum de droit aux allocations.

3

Qui va retoucher de l'argent ?

Des instructions et une information précise seront communiquées dans les meilleurs délais aux demandeurs d'emploi, aux organismes de paiement et aux services compétents

David Clarinval (MR)
Ministre fédéral de l'Emploi

”

11.356 d'allocations d'insertion). Celles-ci ne devront pas ester en justice pour récupérer cet argent. L'Onem devrait, en collaboration avec les organismes de paiement, rectifier les situations au cas par cas, ce qui prendra un certain temps. Avec quel impact budgétaire ? Difficile de se prononcer car il existe différents cas de figure. Mais il devrait être limité.

Le premier concerne les gens qui, exclus, ont obtenu un revenu d'intégration (RIS) du CPAS de leur commune (44 % des exclus). Ils vont recevoir le montant non perçu de chômage mais vont devoir rembourser le RIS obtenu pour ces mois-là. Si l'allocation de chômage était supérieure au revenu d'intégration, ils recevront réellement la différence entre les deux ; si c'est l'inverse, ils devront rembourser le trop-perçu.

Deuxième catégorie de personnes : celles qui, exclues, n'ont pas eu droit à l'aide sociale (40 % environ). Elles doivent donc percevoir intégralement les allocations pour les mois où elles auraient dû continuer à être indemnisées. Autre possibilité : les exclus ont rapidement retrouvé du travail (10 % environ). Ceux-ci percevront une allocation pour la période allant de leur fin de droit aux allocations et leur retour à l'emploi. Enfin, les chômeurs qui ont ensuite été reconnus en maladie-invalidité et reçoivent désormais une indemnisation de l'Inami ne doivent pas être indemnisés puisqu'ils ont changé de statut et perçu un autre revenu de remplacement.

4

Quelles suites en justice ?

La Cour s'est penchée sur quatre des sept recours en annulation qui lui ont été soumis. Les trois autres ont été déposés fin janvier, juste après le rejet du recours en suspension. Ils portent sur des mesures spécifiques mais ne sont pas susceptibles de remettre en cause la réforme.

Le « cliquet inversé » s'invite dans les discussions budgétaires

Les prix de l'énergie connaissent un nouvel accès de fièvre. Le litre de diesel est repassé au-dessus des 2,40 euros. Le MR veut remettre le cliquet inversé sur la table du conclave budgétaire.

BERNARD PADOAN

Le 8 avril 2026, le litre de diesel atteignait un prix record à la pompe : 2,4890 euros. Ce vendredi, il s'affichera à 2,4070 euros. C'est 36 % de plus qu'avant le déclenchement de l'offensive américano-israélienne contre l'Iran et plus très loin, donc, du sommet atteint au printemps dernier. L'essence n'est pas en reste, à 2,0580 euros/l, soit une hausse de 26 % qui porte la 95 sans plomb à quelques encablures de son record qui date, lui, de 2022 (2,1550 euros). Et que dire du mazout : à 1,4735 euro/l, le gasoil de chauffage est 77 % plus cher qu'avant la guerre, et se rapproche aussi dangereusement de son plus haut de début avril de cette année (1,6063 euro/l). Vous en voulez encore ? Le MWh de gaz naturel

est repassé ce jeudi au-dessus de la barre des 80 euros sur le marché de référence à Rotterdam. Certes, on est encore loin des 340 euros/MWh atteints en août 2022, mais on est... 161 % au-dessus des cours qui prévalaient avant le conflit au Moyen-Orient.

Et si les grands déplacements de l'été sont derrière nous, c'est maintenant l'hiver qui approche, avec la perspective d'une solide inflation de la facture de chauffage des ménages. De quoi relancer les interrogations sur une éventuelle intervention des pouvoirs publics pour aider les consommateurs à payer carburants et combustibles. En avril dernier déjà, après une rude bataille interne, les vice-Premiers de l'Arizona s'étaient mis d'accord pour reverser environ 80 millions d'euros – soit l'équivalent des surplus de TVA engrangés par l'Etat – aux automobilistes, essentiellement via la possibilité d'une augmentation de l'intervention patronale dans le remboursement des trajets domicile-lieu de travail. Mais cette mesure a pris fin le 1^{er} août, en même temps qu'augmentaient les accises sur le gaz naturel et le mazout – et que baissaient celles sur l'électricité.

Le MR veut alléger la facture

Du côté des partis francophones du gouvernement, c'est le MR qui veut à nouveau se montrer le plus offensif dans ce dossier. Le cabinet du vice-Premier ministre libéral francophone David Clarinval nous a indiqué que ce dernier « demandera au ministre (des Fi-



nances) Jambon (N-VA) une évaluation des recettes engendrées par l'augmentation des prix, et donc de la TVA, pour estimer un éventuel retour aux citoyens ». Ajoutant que le MR « défendra également le cliquet inversé (un mécanisme de diminution des accises quand les prix des carburants augmentent, NDLR) dans le cadre du conclave budgétaire ».

Car, comme d'habitude, c'est bien là qu'est l'os. Le gouvernement vient d'entamer les négociations sur le budget avec une barre fixée à 10 milliards d'euros

Le conflit au Moyen-Orient a fait considérablement augmenter les prix à la pompe ces derniers mois.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

ros d'économies. Et l'on sait le Premier ministre Bart De Wever (N-VA) particulièrement soucieux des deniers de l'Etat. En avril dernier, il avait freiné des quatre fers avant de consentir aux premières mesures d'aide. Il y a peu de chance que sa position se soit assouplie entretemps.

Du côté des Engagés, la petite musique budgétaire est également de rigueur et d'éventuelles mesures d'aide « générales » – comme des chèques, par exemple – ne sont pas à l'ordre du jour. « Tout le monde aimerait pouvoir pro-

La vignette automobile passe un cap en Wallonie

Le gouvernement wallon a approuvé ce jeudi le projet d'accord de coopération entre les trois Régions et adopté, en première lecture, les textes nécessaires à l'entrée en vigueur de la vignette automobile le 1^{er} mai 2027. Les contours de celle-ci, qui vise à faire contribuer tous les utilisateurs du réseau routier belge à son entretien, n'ont pas changé. Elle sera harmonisée sur le territoire belge, concernera les voitures et camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes, et sera nécessaire pour circuler sur les autoroutes et les routes régionales. Le dispositif sera numérique, une seule inscription permettant de circuler sur les réseaux des trois Régions. Enfin, le montant de la vignette dépendra de sa durée et des caractéris-

tiques environnementales du véhicule. Pour une vignette annuelle, le prix passera de 125 euros pour les véhicules les plus polluants à 90 euros pour les voitures électriques. Des formules plus courtes, à prix réduits, seront proposées pour un jour, dix jours, un mois ou deux mois.

« Notre objectif est clair : disposer d'un système simple, équitable et efficace, dans lequel tous ceux qui utilisent nos routes contribuent au financement de leur entretien », commente François Desquesnes (Les Engagés), ministre wallon de la Mobilité. Mais la manière dont les gouvernements comptent rendre le système neutre fiscalement pour l'automobiliste belge reste à déterminer.

B.J.

téger les consommateurs face à la hausse des prix de l'énergie », indique-t-on au siège du parti. « Mais il faut aussi avoir le courage de dire la vérité : toute aide a un coût et doit être financée. Chaque chèque distribué, c'est de l'argent des Belges, prélevé par l'impôt. Cet argent doit donc être utilisé en priorité pour apporter des réponses structurelles et réduire notre vulnérabilité à la volatilité des prix. » Les Engagés veulent plutôt des mécanismes de protections contre les pics de prix, « mais cela suppose de récupérer l'argent quand les prix diminuent », précisent-ils. « Chaque euro dépensé doit faire l'objet d'un choix. Si nous consacrons davantage d'argent à des aides générales à court terme, c'est autant d'argent que nous ne pourrions pas consacrer à d'autres priorités essentielles : les soins de santé, la police, la justice ou encore le pouvoir d'achat structurel des Belges. » On l'aura compris, les arbitrages seront difficiles.

Face à un « gouvernement qui les piétine », les profs continuent de marcher

Des mois de grèves, plusieurs manifestations et toujours pas de quoi faire retomber la colère. Ce jeudi, à Liège, les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont à nouveau rassemblés, avec la ferme intention de maintenir la pression.

REPORTAGE

ELISA BRUNI (ST.)

En avant, marche ! » La Cité ardente portait bien son nom ce jeudi matin. Les drapeaux syndicaux flottaient au-dessus d'une marée d'enseignants venus des quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs mois après les premières grèves et malgré les grandes vacances, la colère n'est pas retombée. Dans la rue ce jeudi, ils étaient entre 5.000 et 6.000 manifestants selon la police, 13.000 selon la CSC-Enseignement.

De la gare des Guillemins à la place de l'Opéra, les enseignants ont retracé symboliquement le parcours d'un élève, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. Derrière les revendications, beaucoup racontaient un métier choisi par passion, une vocation tournée vers les élèves, mais qui se heurte chaque jour aux décisions politiques. « Notre métier aujourd'hui, c'est faire le grand écart entre les décisions des ministres et les besoins du terrain », déplore Stéphanie Planche, professeure d'anglais. « Le grand écart, il n'est juste plus possible. »

Depuis plusieurs mois, les syndicats enseignants contestent les mesures d'économies prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour les enseignants, la réduction des moyens se traduit notamment par une surcharge de travail et moins de temps consacré à chaque



Dans les rues de Liège ce jeudi, ils étaient entre 5.000 et 6.000 manifestants selon la police, 13.000 selon la CSC-Enseignement.

© PHOTO NEWS.

pour accompagner les élèves et réduire les lacunes accumulées. Si les discussions budgétaires d'octobre débouchent sur de nouvelles économies dans l'enseignement, « il ne faudra pas longtemps pour que les grèves reprennent dans les écoles », affirme Stéphanie Planche.

La suite de la mobilisation est déjà

annoncée : un plan d'action est prévu jusqu'au congé d'automne. Certains manifestants se disent prêts à durcir encore le mouvement. Dans le cortège, la détermination reste donc intacte. Georges Limet, ancien enseignant à l'école communale d'Andenne, résume : « On n'a pas fini d'entendre parler de nous. »

élève. Les syndicats dénoncent la hausse de certains coûts pour les familles et les étudiants, ainsi que la diminution des moyens consacrés aux élèves.

Stéphanie Planche veut « défendre un enseignement de qualité qui donne ses chances à tous ». Elle craint de voir se construire « une école de plus en plus inégalitaire », alors que les enseignants tentent déjà de faire face aux difficultés du terrain. A l'Athénée royal Air pur de Seraing, Pascale Danguy et Bernard Devlieghe voient eux aussi les effets de ces décisions au quotidien. « Le mal-être commence à devenir général et de plus en plus intense », constatent les deux enseignants. Ils dénoncent à la fois les pertes d'emplois, la dégradation des conditions de travail et leurs conséquences sur les élèves.

De son côté, Grégory Dolcimascolo, enseignant à l'Athénée de Visé, regrette avant tout la diminution des subsides consacrés aux repas scolaires : « Dans l'école de ma fille, c'est un enfant sur cinq qui ne mange pas de la journée. »

« Rien n'a bougé »

« Ça fait deux ans qu'on critique les réformes du gouvernement », rappelle Grégory Dolcimascolo. Après plusieurs mois de mobilisation, la fatigue ne suffit pas à faire retomber la colère. Les chaînes humaines et les autres actions symboliques n'ont, aux yeux des enseignants, pas permis de faire évoluer la situation. « Rien n'a bougé, on a l'impression qu'on se fiche de nous », affirme Stéphanie Planche. « La seule chose qui fonctionne, c'est la grève. » Une mobilisation que les enseignants n'excluent donc pas de reprendre si nécessaire.

Car au-delà des économies, c'est aussi le manque de moyens humains qui inquiète. Pierre Minget, enseignant, estime que les mesures prises ne s'attaquent pas aux difficultés de fond du système scolaire. « Ce sont des mesures simplistes qui ne fonctionneront pas. » Il réclame davantage de ressources

La Libre BELGIQUE

Le PTB et LFI divergent sur de nombreux points mais affichent une dynamique commune

■ Les mouvements/partis dirigés par Mélenchon en France et par Hedeboew en Belgique ont adopté une organisation et une doctrine très différentes.

Le PTB en Belgique, La France Insoumise (LFI) en France. Les deux formations politiques sont présentées comme étant de gauche radicale ou d'extrême gauche, même si eux préfèrent se présenter comme "la vraie gauche" ou "la gauche authentique". S'agit-il de deux partis frères ? Le PTB soutient-il LFI et son leader Jean-Luc Mélenchon en vue des présidentielles en France ?

Interrogé mercredi matin sur La Première, le président du PTB, Raoul Hedeboew, précisait que son parti avait beaucoup de contacts avec LFI. Il ajoutait que la dynamique de leur programme était proche et qu'à ce titre, il la soutenait, sans toutefois annoncer pour qui il voterait s'il était en France. En prélude à Manifiesta, la fête politico-culturelle de rentrée du PTB qui se tiendra ce week-end à Ostende et où Mélenchon est venu en 2021, voici les éléments qui rapprochent les deux partis et ceux qui les différencient.

La doctrine

Premier grand constat : la doctrine des deux partis est très différente. Là où Le PTB présente une analyse "marxiste" classique articulée autour de la lutte des classes et d'un dépassement du capitalisme grâce à l'action des travailleurs, explique Peter Mertens, le secrétaire général du PTB, LFI présente une analyse "du peuple contre l'élite". "Au départ, pour-

LFI veut,
à l'inverse du PTB,
faire du travail
parlementaire
le moteur
de ses réformes.

De même, le PTB se montre sceptique sur l'efficacité de la démocratie parlementaire qui "n'est qu'un moyen" d'atteindre les objectifs politiques et ne peut pas éclipser le rapport de force exercé par les mouvements sociaux. LFI veut au contraire faire du travail parlementaire le moteur de ses réformes. "Nous avons du respect pour LFI qui incarne le combat de la gauche en France. D'ailleurs, on se voit de temps en temps. Mais nous gardons aussi de bons contacts avec le PCF (Parti communiste français) de Fabien Roussel. Et des gens du NPA (Nouveau parti anticapitaliste) viendront à Manifiesta."

L'organisation

L'organisation des deux mouvements politiques présente également d'importantes divergences. Si le PTB fonctionne encore comme un parti traditionnel avec ses adhérents qui paient une cotisation et plusieurs strates dans la hiérarchie du parti, LFI donne la possibilité d'être membre en un clic sur Internet, avec une organisation plus simple centrée autour de son leader, Jean-Luc Mélenchon. "Le PTB met plus en avant le collectif", explique Peter Mertens, même si la personnalité de Raoul Hedeboew n'a pas été pour rien dans la percée du parti à partir de 2008 à une époque où il a quelque peu déradicalisé un programme maoïste historique porté par le fondateur Ludo Martens.

suit-il, *LFI et Mélenchon se sont inspirés de ce qui a été théorisé par Chantal Mouffe* (NdLR: une philosophe belge) *sur le populisme de gauche.*”

Le PTB ne peut pas concevoir que les classes sociales – au sein desquelles la classe travailleuse occupe une position centrale – puissent être confondues au sein d’une seule classe qui serait le peuple. Pour LFI par contre, le peuple doit réformer le capitalisme et ramener la démocratie dans les institutions, notamment en prônant la mise en place d’une assemblée constituante qui doit faire advenir la sixième république.

LFI, de son côté, s’est constitué autour de Mélenchon qui sera candidat à la présidentielle de 2027. Il semble cependant que l’avenir soit porté vers une plus grande structuration collective. *“Tout le pari de LFI, c’est de faire monter une équipe de jeunes cadres”*, analyse Arthur Borriello, professeur de sciences politiques à l’UNamur qui a corédigé, en 2023, un comparatif entre les deux formations politiques sur le site de la *Revue politique*. On constate en effet que certaines figures de LFI prennent de plus en plus de place comme Manuel Bompard ou Rima Hassan. *“Et même si LFI est différent d’un parti de masse comme le PTB, on*

s'y montre attentif aussi à la formation de ses cadres via leur Institut La Boétie."

Le PTB dispose désormais de quelques figures connues (Mertens, Merckx, Hedeboew, Mugemango, etc.). Mais c'est toujours le collectif qui est mis en avant. De plus, alors que LFI s'inscrit dans une logique plus souple d'autogestion, le PTB travaille, lui, à un ancrage important au sein de la société et dans les sous-régions, *"comme le PS a mis 50 ans à le faire"*, explique Mertens. Et on commence tôt au PTB, puisqu'il existe trois organisations de jeunesse liées au parti (Redfox, Pionniers et Comac), des structures qui n'existent pas chez LFI.

Le programme

Au niveau du programme, il y a des points communs. Lesquels? *"La taxe des riches, le maintien d'une sécurité sociale forte et du service public, l'écologie, etc."*, explique Peter Mertens. Mais il y a aussi des différences. *"LFI est plutôt keynésien"* (NdLR: qui prône notamment l'intervention de l'état pour réguler les

marchés)", explique Arthur Borriello. Ce dernier pointe aussi des différences dues au contexte national. *"À la différence de la France, la Belgique connaît encore une organisation de la société en piliers (chrétiens, socialistes, libéral)." Ce qui se traduit par une grande implication du PTB au niveau des syndicats, de la santé (médecine pour le peuple) là où les cadres de LFI ne cherchent pas la proximité avec la CGT par exemple. Sur l'Europe, PTB et LFI ne sont pas forcément en phase non plus.*

Les symboles

En France, à l'instar des autres partis politiques, LFI ne cache donc pas son patriotisme. Le drapeau français est bien présent lors des meetings, beaucoup plus que le drapeau belge dans ceux du PTB. Dans les congrès du second, on y chante "l'Internationale", là où dans ceux du premier, c'est l'inévitable "Marseillaise" qui est entonné.

Le nom des deux formations présente aussi une vraie différence. *"La*

dimension symbolique et esthétique est centrale. Le PTB, c'est le parti du travail, c'est assez classique comme nom là où LFI marque l'expression d'une attitude, à savoir l'insoumission, ce qui est plus moderne. On voit ça aussi dans d'autres partis comme Renaissance, Horizons et en Belgique avec Les Engagés ou Vooruit. Je dirais que sur cet aspect des choses, LFI est un parti radical du XXI^e siècle et le PTB du XX^e siècle", explique Arthur Borriello.

Le rapport au PS

Les deux partis aspirent à occuper l'espace le plus important à la gauche du spectre politique. En France, LFI et Mélenchon ont réussi le pari de dépasser les socialistes tant lors du scrutin présidentiel que lors des élections législatives successives. En Belgique francophone, et malgré des résultats électoraux en croissance, le PTB ne parvient pas à dépasser les socialistes. Même chose pour le PVDA – nom flamand du PTB qui rappelons-le est encore un parti unitaire – qui, dans la province d'Anvers au législative de

2024, talonnait les socialistes flamands de Vooruit mais qui ne sont pas parvenus à les dépasser.

Les deux formations politiques sont donc forgées par une histoire et surtout par un système politique différent. En Belgique, le scrutin proportionnel conduit à des gouvernements de coalition. En France, le système de l'actuelle V^e République fondée par Charles de Gaulle est un régime dans lequel l'élection du président de la République est centrale et axée sur la personnalité d'un leader. Une fois au pouvoir, le président nommera et pourra révoquer son Premier ministre ainsi que son gouvernement. Il aura aussi le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale. Et même si Mélenchon et LFI entendent changer le système, pour parvenir au pouvoir, ils en épousent les us et coutumes, parce que leur objectif premier est de l'exercer. Le PTB, de son côté, a fait une légère approche avec le pouvoir en montant dans trois majorités communales en 2024, mais son futur en matière de participation gouvernementale reste très incertain.

Stéphane Tassin

La faiblesse de la croissance économique s'invite dans le débat politique

■ Pour Philippe Ledent, il serait plus prudent de ne pas miser sur le retour de la croissance pour boucler le budget.

Elle fait peine à voir. Selon les dernières estimations du Bureau du plan, la croissance économique de la Belgique ne sera que de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2026. Si bien que des voix commencent à s'élever au sein de l'Arizona (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD&V) pour remettre la croissance au centre des préoccupations politiques dans la perspective des négociations budgétaires à venir et des 10 milliards d'euros à trouver d'ici à 2029.

Samedi, dans *La Libre*, le ministre de l'Économie, David Clarinval (MR), annonçait que son parti allait déposer sur la table du gouvernement *"un plan en 80 mesures pour booster la croissance"*. Selon lui, il est possible de rehausser la croissance de 0,5 point, pour la porter à 1,2 % du PIB. De la sorte, *"l'État empochera mécaniquement 1,5 milliard de recettes en plus"*.

Pour le président des Engagés, Yvan Verougstraete, *"nous avons besoin d'un choc d'investissement de 10 milliards d'euros par an pour [...] relancer l'économie belge"*, a-t-il écrit-il mercredi dans la newsletter de son parti, répétant une position déjà exprimée. *"Si on investit, il y a un retour immédiat pour les caisses de l'État"*, dit-il à *La Libre*, sans toutefois se risquer à chiffrer ce retour. *"Il faut investir pour préparer l'avenir. Mais cet investissement permet aussi d'avoir des retombées très concrètes et immédiates pour l'économie belge –*



par exemple, le secteur de la construction – et donc pour les caisses de l'État.”

Économiste senior chez ING, Philippe Ledent estimait, mi-juillet, sur la chaîne Trends Z, qu'une meilleure croissance était nécessaire pour assainir durablement les finances publiques. *“Si on avait maintenu la croissance économique qu'on avait jusqu'au milieu des années 2000 (proche des 2 % par an, NdLR), on n'aurait pas le problème budgétaire qu'on a aujourd'hui”,* déclarait-il.

Un keynésianisme dépassé

Interrogé par *La Libre*, Philippe Ledent pense que le milliard et demi d'euros espéré par David Clarinval est *“un ordre de grandeur réaliste”* d'ici à 2029. Une croissance complémentaire de 0,5 point en trois ans lui paraît atteignable. Cela correspondrait, à la grosse louche, à 3 milliards d'euros en plus pour l'économie belge, dont la moitié serait captée par l'État, soit 1,5 milliard.

“Aujourd'hui, une politique qui stimule la croissance doit davantage être une politique d'offre qu'une politique de demande, développe l'économiste. Pendant longtemps, on a considéré à juste titre que pour stimuler la croissance, il fallait stimuler la demande. Selon le keynésianisme standard, l'État injectait de l'argent dans l'économie pour stimuler l'investissement public, la consommation des ménages, etc.”

“Aujourd'hui, on est plutôt dans un monde où la demande est là – pensez à la rénovation des bâti-

Le ministre de l'Économie David Clarinval va expliquer par le menu au Premier ministre Bart De Wever les détails de son plan de croissance.

ments ou à la transition énergétique. Le problème, c'est que l'offre (les acteurs économiques, NdLR) ne suit pas. Parce qu'on a des problèmes de logistique, des problèmes de main-d'œuvre... Dès qu'on veut passer à la vitesse supérieure, l'économie bute vite sur les contraintes d'offre.”

En cela, M. Ledent trouve que *“la réforme des pensions et la limitation des allocations de chômage dans le temps devraient mettre davantage de gens sur le marché du travail et avoir un impact concret”*. *“Cela va dans la bonne direction, mais il manque une étape décisive: un vrai plan de croissance intégré par lequel tous les niveaux de pouvoir définissent ensemble une trajectoire de croissance de l'économie belge.”* Des leviers

comme la formation professionnelle, l'enseignement et les politiques industrielles relèvent en effet des Régions et Communautés. *“Le fédéral peut prévoir un plan de croissance, mais il n'a pas toutes les cartes en main.”*

L'imbroglia sur la TVA

Philippe Ledent invite dès lors le gouvernement fédéral à la prudence et à ne pas inclure

dans les tableaux budgétaires les bénéfices d'une hypothétique accélération de la croissance. *“Vous n'allez pas anticiper un plan de croissance qui ne viendra peut-être que dans six mois...”* Et si la croissance revient effectivement, ce sera *“un bonus, la cerise sur le gâteau”*.

Pour l'économiste, l'Arizona devra donc trouver des mesures au rendement budgétaire sûr pour atteindre l'objectif des 10 milliards d'euros. *“Et à défaut d'avoir tout de suite un plan de croissance, le gouvernement devra au moins être attentif à l'impact des mesures sur la croissance. Quand on a vu l'imbroglia en matière de TVA (la hausse de la TVA sur les plats à emporter à laquelle l'exécutif a finalement re-*

noncé, NdLR), on comprend bien qu'on était dans une négociation politique et que l'impact sur l'économie n'était pas le sujet. Si on augmente la TVA, on sait ce que ça peut rapporter au budget de l'État, mais il faut aussi tenir compte de l'effet sur la consommation et donc sur la croissance. Il faudra réfléchir à des mesures efficaces et applicables.”

Antoine Clevers

“Une politique qui stimule la croissance doit davantage être une politique d'offre qu'une politique de demande.”

Philippe Ledent

Économiste senior chez ING

Les avantages sociaux octroyés aux écoles communales sont anticonstitutionnels

Le décret de 2001 de la Communauté française relatif aux “avantages sociaux” octroyés par les communes aux établissements scolaires situés sur leur territoire est contraire à la Constitution, selon un arrêt rendu jeudi par la Cour constitutionnelle. Saisie d’une question préjudicielle par le tribunal de première instance de Bruxelles, la haute juridiction retoque le décret pour son application dans les communes bilingues de la Région Bruxelles-Capitale. La décision de la cour s’inscrit dans le cadre d’une action intentée en 2021 par différents établissements libres de Schaerbeek contre la commune afin de contraindre celle-ci à leur verser les mêmes avantages sociaux qu’aux écoles communales.

Feu vert wallon au projet d’accord de coopération sur la vignette autoroutière

Afin d’avancer dans la mise en œuvre de la vignette routière en Belgique, le gouvernement wallon a approuvé, jeudi, le projet d’accord de coopération entre les trois Régions et a adopté, en première lecture, les textes nécessaires à son entrée en vigueur le 1^{er} mai 2027. Pour rappel, cette vignette concernera les voitures et camionnettes jusqu’à 3,5 tonnes. Elle sera nécessaire pour circuler sur les autoroutes et les routes régionales sur tout le territoire belge. Le dispositif sera entièrement numérique, une seule inscription permettant de circuler sur les réseaux concernés des trois Régions, sans démarche différente selon le territoire traversé.

La Cour constitutionnelle valide le principe de la limitation du chômage dans le temps

■ Mais, pour elle, 100 000 personnes ont été exclues trop rapidement du chômage.

Des syndicats, des mutuelles, la Ligue des droits humains, un certain nombre d'ASBL actives dans la lutte contre la pauvreté avaient introduit un recours en annulation de la loi limitant le chômage dans le temps devant la Cour constitutionnelle. Ils faisaient valoir que cette réforme viole le droit à la sécurité sociale reconnu par l'article 23 de la Constitution. Pour les associations, la réforme contrevient au principe de *standstill* – principe qui interdit au législateur de réduire de manière sensible le niveau de protection déjà atteint pour les droits économiques, sociaux ou environnementaux, sauf motif impérieux d'intérêt général. Un principe qui est garanti par l'article 23 de la Constitution.

La Cour constitutionnelle vient de rendre son arrêt. Elle donne raison au gouvernement dans les grandes lignes. Elle valide d'abord le socle de base de la loi. Elle reconnaît que *“la limitation dans le temps du droit aux allocations de chômage entraîne en soi un recul significatif du degré de*

protection du droit à la sécurité sociale”. Mais elle rajoute que *“compte tenu de différentes mesures qui en atténuent les effets et du contexte budgétaire, ce recul significatif est raisonnablement justifié au regard des objectifs du législateur d'augmenter le taux d'emploi et de garantir la soutenabilité à long terme du système de sécurité sociale”*.

Et de conclure: *“La limitation dans le temps du droit aux allocations de chômage ne viole pas l'obligation constitutionnelle de standstill.”* Et ce, tant pour les chômeurs – qui voient l'octroi de l'allocation limité à 24 mois maximum – que pour jeunes demandeurs d'emploi – dont le versement de l'allocation d'insertion est réduit de 36 à 12 mois.

Annulation du régime transitoire

La Cour ne valide cependant pas toute la réforme. Elle annule le passage de la loi qui instaure un *“régime transitoire”* pour les travailleurs qui avaient été admis au droit aux allocations de chômage avant le 1^{er} mars 2026. Elle trouve

discriminatoire le fait que *“les travailleurs qui étaient au chômage depuis le plus longtemps (à savoir ceux qui étaient en troisième période d'indemnisation au 30 juin 2025) n'aient plus droit aux allocations de chômage*

Cela promet une fameuse pagaille. Il est très vraisemblable que les CPAS ou l'Inami iront réclamer à l'Onem le remboursement des indemnités indûment versées.

que pendant 9, 8 ou 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2025, alors que la durée d'octroi dans le nouveau régime est en principe de 12 mois minimum”.

En clair, certains chômeurs ont été amputés de façon discriminatoire de 3, 4 ou 6 mois d'allocation. Le fait que ces travailleurs au chômage aient *“déjà bénéficié sur une longue période d'allocations de chômage par le passé ne justifie pas la différence de traitement”* par rapport aux autres chômeurs.

Une fameuse pagaille en perspective

Ce n'est pas rien. Dans les milieux syndicaux, on estime que le régime transitoire concerne autour de 100 000 personnes pour 400 000 mois d'allocation que l'État pourrait devoir reverser aux anciens chômeurs concernés. Certes, il

s'agissait de chômeurs durant leur troisième période d'indemnisation – durant laquelle ils reçoivent les montants les plus faibles. Mais cela pourrait potentiellement représenter une facture de plusieurs dizaines de millions d'euros voire plusieurs centaines de millions d'euros pour l'État. Une mauvaise nouvelle pour un gouvernement qui doit par ailleurs trouver 10 milliards d'économie.

Cela promet en plus une fameuse pagaille. Certains chômeurs exclus se sont tournés vers les CPAS pour pouvoir bénéficier du revenu d'intégration sociale (RIS). D'autres ont pu être reconnus en incapacité de travail et perçoivent dès lors une indemnité de l'Inami. Que va-t-il se passer pour ces personnes-là? Il est très vraisemblable que, pour ces personnes, les CPAS ou l'Inami iront réclamer à l'Onem le remboursement des indemnités qu'ils leur auront versées.

Dans une première réaction, le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR) a dit qu'il prendrait le temps d'analyser *“les conséquences”* de cet arrêt. Il s'est surtout réjoui du fait que cet arrêt *“renforce les fondements de la réforme du chômage et lui apporte la sécurité juridique nécessaire”*.

Vincent Rocour

